



LA MÉTÉO: NEIGE EN MATINÉE, DÉGAGEMENT GRADUEL, VENTS MODÉRÉS. MINIMUM: -12°, MAXIMUM: -8°. DEMAIN: CIEL VARIABLE, FROID. DÉTAILS PAGE A 2

**SEARS**  
**Dur à battre**  
En vigueur du 4 au 9 février

**35 cents**  
Hors de la zone métropolitaine: 45 cents  
Ailleurs au Québec: 50 cents

MONTRÉAL, VENDREDI 1<sup>er</sup> FÉVRIER 1985, 101<sup>e</sup> ANNÉE, n° 103, 60 PAGES, 4 CAHIERS •

## LE COMMISSAIRE AUX LANGUES ET LE BILINGUISME À Québec de faire pression sur l'Ontario

■ OTTAWA — Le commissaire aux langues officielles, M. D'Iberville Fortier, estime que le Québec doit demander que l'Ontario accepte le bilinguisme institutionnel lorsqu'arrivera le moment de

**GILBERT LAVOIE**  
de notre bureau d'Ottawa

negocier son adhesion à l'accord constitutionnel avec le gouvernement Mulroney.

« Il est évident que si le Québec se désintéressait de cette grande minorité (les Franco-Ontariens), cet espoir devrait être abandonné. Ça ne serait plus jamais le même Canada », a déclaré M. Fortier au cours d'une entrevue accordée à LA PRESSE.

Au cours des négociations voir BILINGUISME en A 2

## AU COÛT DE \$30 MILLIONS CLÉS EN MAIN Sofati s'engage à construire la salle

■ Drapeau accepte l'offre

■ Sofati exploitera le parking souterrain

■ Dans une proposition datée d'avant-hier, la société Sofati a offert au maire de Montréal, M. Jean Drapeau, de construire une salle de concert, angle Berri et Sainte-Catherine, dont les coûts ne dépasseront pas les \$30 millions que le gouvernement du Québec est prêt à verser pour ce projet. Proposition que le comité exécutif a aussitôt acceptée et qui sera soumise au conseil municipal en assemblée spéciale, mardi prochain.

**MARIANE FAVREAU**

C'est ce que M. Drapeau a annoncé officiellement, hier, au cours d'une émission spéciale diffusée des studios de Télé-Métropole, à Montréal.

La participation de la Ville se limite à fournir le terrain qui lui appartient. C'est la Sofati, dirigée par M. Michel Gaucher, qui prend à sa charge toutes les responsabilités financières; d'ailleurs, M. Gaucher était en possession, hier, d'une garantie d'assurance au montant de \$30 millions. « Si la salle coûte plus cher, c'est moi qui paie », dit-il, tout en précisant qu'il s'agit d'un contrat « clés en main ».

Par contre, c'est la société « La Maison de la musique » qui est le responsable ultime de la construction de cet immeuble. Sofati devra donc s'entendre à la fois avec l'Orchestre symphonique de Montréal et avec cette société pour tout ce qui concerne les plans et devis.

De plus, l'entente avec la Ville prévoit que Sofati construira pour son propre compte, en sous-sol, trois étages de stationnement (150 à 600 places) au coût d'environ \$12 millions.

La « salle de concert » sera en voir SOFATI en A 2



**Vue aérienne du terrain de stationnement, angle Sainte-Catherine et Berri, où Sofati entend construire la salle de concert. Immédiatement à l'ouest, l'UQAM, qui intègre les restes de l'église Saint-Jacques. Au nord, le Terminus Voyageur qui pourra amener aux concerts des milliers de visiteurs, selon le maire. En sous-sol, la plus importante station de métro, Berri-De Montigny.**

photo P. H. Talbot, LA PRESSE

## AVIS DU CLF L'avenir du français reste précaire

■ Les Québécois devraient tourner leur langue sept fois dans leur bouche avant de prétendre que l'avenir du français est désormais assuré dans le seul territoire francophone de l'Amérique du Nord.

**ANDRÉ NOËL**

Dans un avis rendu public hier, le Conseil de la langue française (CLF) affirme que, malgré les grands progrès réalisés depuis dix ans, la situation du français demeure préoccupante.

L'accumulation de jugements relatifs à la Charte de la langue française, communément appelée Loi 101 depuis son adoption en 1977, mine sérieusement l'impact de celle-ci, a déclaré le président du CLF, M. Michel Plourde.

« Si l'évolution de la situation linguistique, sur le plan juridique, » voir FRANÇAIS en A 2

## MASCULINS SINGULIERS

À compter de demain et jusqu'à samedi prochain, un Foglia insolite, curieux, indiscret, sensible et tendre à la fois, nous explique comment se vit l'homosexualité dans notre société.

Pierre Foglia

## Le pape arrive dans un Pérou en faillite et en guerre civile larvée

■ LIMA — « Juan Pablo amigo, el Perú esta con tigo », Jean-Paul, le Pérou est avec toi. L'un des slogans figurant sur le parcours que la papamobile em-

**ANGELICA ROGET**  
collaboration spéciale

pruntera pour amener le pape à la Plaza de Arma où aura lieu sa première rencontre avec le peuple de Lima, traduit bien l'ambiance étonnante qui règne ici.

Dans cette ville presque tou-

jours couverte de « garua », sorte de brouillard pollué, sous une chaleur humide de 30 degrés, le centre n'est plus qu'un tout petit noyau (la ville a été plusieurs fois détruite par des tremblements de terre) entouré par un énorme bidonville où habitent plus de 80% des cinq millions de Péruviens de Lima. Face au Pacifique, au pied de ses montagnes préandines sans aucune végétation, grimpent les barriadas (agglomérations de petites maisons basses en briques) qui

sont une réponse à la pauvreté de la métropole.

Le voyage du pape fait une de tous les journaux. Qu'ils soient de droite, du centre ou de gauche (la liberté d'expression est ici tout à fait surprenante), tous les jours depuis une semaine le *Commercio*, la *Republica*, *Joyet* et *El Diario* Marka publient des photos du pape en première page.

Il est vrai que cette visite intervient à un moment particulièrement critique de l'histoire

du pays. Comme bien d'autres pays d'Amérique latine, le Pérou se trouve dans une situation économique et politique extrêmement grave. Sa dette extérieure atteint \$13 milliards. Depuis juillet 1984, le pays a cessé d'en payer les intérêts. En 1983, le service de la dette représentait 54 p. cent de la valeur des exportations du pays.

Devant cette situation, le président Balaunde Terry a proposé de nombreux moyens de

voir PÉROU en A 2

## SOMMAIRE

Annonces classées ..... C 4, B 9 à B 11, C 1 à C 9

Arts et spectacles

- Informations ..... B 1 à B 5
- Horaires ..... B 8

Décès, naissances, etc. .... C 11

Économie ..... C 1 à C 8

Éditorial ..... A 6

Êtes-vous observateur? ..... B 9

FEUILLETON

- « L'impayable Mme Chadwick » ..... B 10
- Horoscope ..... B 11
- Le monde ..... A 10
- Mots croisés ..... C 9
- « Mot mystère » ..... B 11
- Quoi faire aujourd'hui ..... B 8
- Télévision ..... B 5
- Tribune libre ..... A 7

**BANDES SPORTS**

Tableaux dessinés ..... 12, 13

Mots croisés ..... 18

## AUJOURD'HUI



• LALONDE

Mme Francine Lalonde, le nouveau ministre délégué à la Condition féminine, estime qu'elle sera en mesure d'exercer les pressions nécessaires pour faire avancer le dossier de la condition féminine. page A 4



• CLAIR-CSN

Le président du Conseil du Trésor, Michel Clair, considère qu'un écart important subsiste entre le gouvernement et la CSN quant à l'avenir des relations de travail dans le secteur public. page A 4



• EXPLOSION

Une explosion, pour une raison qui n'a pas encore été déterminée, a fait un mort et trois blessés hier dans le port de Montréal. page A 3

## J.C. LECLERC ET LE DEVOIR

JE ME DEMANDE SI LA DIRECTION IRA JUSQU'À LA PUNITION CORPORELLE!



**Info-REER**  
Conseil d'Info-REER

NOS REER SUSCITENT BEAUCOUP D'INTÉRÊT

TOUT SUR LES REER DANS INFO-REER, LE BULLETIN GRATUIT DU TRUST GÉNÉRAL

**ÉPARGNE-RETRAITE TRUST GÉNÉRAL**

TELEPHONEZ-NOUS: Succursales:

- Laval: Place du Carrefour, 682-3290
- Ville Mont-Royal: Centre Rockland, Niveau 2, 341-1414
- Outremont: 1, Vincent d'Indy, 739-3265
- Mtl/Place Ville-Marie: Galerie des Boutiques, 861-8383
- Mtl/University: 1100, University, 871-7200

Conseillers:

- Laval/Comedey: 687-6780
- Mtl/Ahuntsic: 382-8009
- Longueuil: 651-9381
- St-Hubert: 462-1880 Granby: 378-8461

**11 3/8% (5 ans) 11% (3 ans) 10 1/2% (2 ans)**

Dépôts garantis. Int. an. • Min. 500\$ • Taux sujets à confirmation

FRANÇAIS SUITE DE LA PAGE A 1

claire, continue en ce sens, elle risque d'affaiblir gravement l'usage du français comme langue commune et généralisée des activités publiques au Québec, a-t-il dit.

L'avis remis au ministre responsable de l'application de la Loi 101, M. Gerald Godin, recommande au gouvernement d'inscrire les droits linguistiques dans une constitution québécoise afin de mettre le statut de la langue française à l'abri des coups.

Tout en faisant remarquer que le Québec ne s'approprie pas à se doter d'une constitution propre, M. Godin a dit à LA PRESSE que la suggestion du CLF « est une voie riche de promesses et de possibilités ».

« C'est une suggestion très précise qui vise à faire en sorte que la question du français au Québec ne soit plus laissée à la discrétion des tribunaux mais fasse partie d'une loi qui serait au-dessus des lois ordinaires », a indiqué le ministre des Communautés culturelles.

M. Godin a refusé de révéler quelles recommandations le comité spécial sur la langue fera au prochain conseil des ministres, mercredi prochain. Il a cependant confié que le gouvernement allait « prendre les moyens législatifs pour que l'affichage unilingue soit maintenu ».

Un récent jugement de la Cour supérieure a statué que l'interdiction d'afficher dans une autre langue que le français contrevient à la liberté d'expression garantie par la Charte québécoise des droits. Québec a porté la cause en appel.

Les sept jugements

Le Conseil de la langue française a soutenu que les sept jugements rendus jusqu'à maintenant par les tribunaux sur certains aspects de la Loi 101 « ne compromettent peut-être pas l'objectif ultime de la Charte de la langue française, mais peuvent avoir de graves conséquences par leur effet cumulatif et leur impact social ».

En 1979, la Cour suprême du Canada a déclaré que les dispositions de la Loi 101 faisant du français la seule langue de l'Assemblée nationale et des tribunaux, contrevenaient à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Par la suite, d'autres jugements ont notamment étendu l'accès à l'école anglophone aux enfants nés dans une autre province que le Québec; éliminé des tests de connaissance du français pour des professionnels; autorisé la publicité bilingue; permis à des entreprises de communiquer avec des employés seulement en anglais.

Le CLF constate que les transferts linguistiques continuent à se faire à l'avantage de l'anglais au Québec comme dans le reste du pays.

L'organisme de consultation rappelle l'omniprésence des produits culturels américains et des communications informatisées véhiculées par la langue anglaise.

« Parler des progrès du français comme d'une situation irrévocable, c'est peut-être faire preuve d'un bel enthousiasme, mais c'est aller au-delà de ce que le réalisme permet de dire, affirme l'avis du CLF. Quand il est question de langue, rien n'est acquis pour toujours. »

Le CLF souhaiterait que le français soit protégé non seulement dans une constitution québécoise, mais aussi dans la Charte canadienne des droits.

Sur ce sujet, M. Godin affirme qu'Ottawa devrait reconnaître la souveraineté du Québec en matière de langue. Et il ajoute que la législation sur la langue française sera au cœur de la prochaine campagne électorale.

« Il faut s'assurer que le Québec reste français autant que l'Ontario est anglaise. »

Jean-Paul II est nommé grand chef des Indiens de l'Équateur

LATAGUNDA, Équateur (d'après AFP) — Le pape Jean-Paul II a été symboliquement nommé « grand chef des Indiens de l'Équateur » au cours de sa rencontre, hier à Latagunda, à 90 km au sud de Quito, avec 250 000 Indiens qui ont profité de cet événement historique pour dénoncer « l'exploitation » dont ils sont l'objet depuis les débuts de la colonisation.

À sa descente d'avion, le souverain pontife, qui venait de Quito, a été l'objet d'un accueil aussi émouvant que coloré de la part des représentants des 16 communautés indigènes équatoriennes, massés dans un champ, à proximité de l'aéroport.

Luis Felipe Duchicela, 17 ans, descendant direct d'Atahualpa, le dernier grand roi inca, a remis au pape son bâton de commandement, symbole de l'espoir que placent ces nations marginales dans la visite du chef de l'Église catholique.

Pour sa part, Manuel Imbaquingo, coordonnateur général du Conseil des nations indigènes, a déclaré: « Connaissant l'option préférentielle du pape pour les pauvres, je profite de sa présence pour demander au gouvernement équatorien de reconnaître le caractère pluriculturel du pays et de poursuivre et approfondir la réforme agraire. »

Le pape, qui a prononcé quelques mots en quechua, la langue encore vivante des Incas, a donné aux Indiens l'assurance qu'il connaissait leurs difficultés et les souffrances de leur histoire passée et présente, ainsi que leurs efforts pour sauvegarder leur héritage culturel.

L'Église fait sienne l'aspiration des Indiens à être respectés comme citoyens et comme personnes, a-t-il ajouté, en soulignant qu'il approuvait le désir de ces communautés à gérer leur propre progrès « sans interférence de la

part de ceux qui veulent vous provoquer à la violence ou vous maintenir dans une situation d'inaacceptable injustice ».

Le Pérou

Entre-temps, à Lima, la police a procédé à l'arrestation de plusieurs milliers d'extrémistes, de prostituées et d'enfants abandonnés, en prévision de la visite de quatre jours que le pape entame ce matin au Pérou.

Selon les autorités, l'opération « Saturation », entreprise la semaine dernière, a conduit à l'interpellation de 6000 hommes, femmes et enfants. En outre, la vente de l'alcool a été interdite.

Durant sa visite, Jean-Paul II doit se rendre dans la ville indienne de Cuzco, dans la jungle amazonienne, puis à Ayacucho, secteur où la guérilla a fait 4000 morts en quatre ans. Il visitera également cinq autres villes péruviennes.

Le président Fernando Bel-

launde, qui est très pratiquant, a déclaré que la visite papale constituait un grand honneur pour la nation, et a dit souhaiter à cette occasion une « trêve politique » pour faire oublier les élections générales prévues pour le mois d'avril.

Mais le terrorisme qui a complètement déstabilisé quatre provinces péruviennes et la pauvreté qui s'accroît avec le chômage et l'inflation, seront des images qui reviendront sans cesse devant les yeux du pape pendant ces quatre journées.

Jean-Paul II a tenu à s'arrêter à Ayacucho, la zone la plus touchée par les activités des extrémistes, et toutes les précautions ont été prises pour que cette visite, la plus dangereuse du voyage, s'effectue dans les meilleures conditions de sécurité: le pape ne pourra s'éloigner de l'aéroport, où sont attendus quelque 500 000 fidèles, et il y demeurera à peine plus d'une heure.

PÉROU

SUITE DE LA PAGE A 1

paiement, notamment la création d'un bon de recouvrement mondial qui serait émis par un organisme international et qui servirait à régler la dette des pays en difficulté.

Autre proposition: le remboursement d'une partie de la dette par des exportations non traditionnelles, soit autres que les produits de la mine, de l'agriculture, la pêche et le pétrole. L'inflation a atteint un chiffre supérieur à 100 p. cent et il est fort probable qu'après les élections, une dévaluation importante de la monnaie locale aura lieu. Pour 1985, une inflation allant de 110 à 150 p. cent est probable.

En ce qui concerne l'aide multinationale, la situation du Pérou par rapport au Fonds monétaire international reste bloquée. Le Pérou ne peut plus faire face au paiement de ses intérêts. Il n'a pu conclure d'accord de refinancement. Le FMI n'a donc pas versé, par l'intermédiaire de la Banque Mondiale, le troisième crédit de \$100 millions prévu.

Quant à l'aide bilatérale, des

prêts importants ont été accordés par les USA et le Canada. \$5 millions pour le «Fondo de ración industrial» et \$1,8 million pour un programme d'investissements pour le développement agricole par les USA. Quant au gouvernement canadien, il a donné pour \$4 millions d'aide alimentaire, qui sera distribuée sous la coordination de l'INADE (l'Institut national de développement) pour les populations les plus défavorisées. L'an passé, le don canadien avait été de \$5 millions.

Devant cette situation économique désastreuse et à un taux de chômage de plus de 50 p. cent, la perspective des prochaines élections d'avril ne permet pas d'espérer de grandes améliorations, quelle que soit la tendance qui l'emporte. Quatre grands partis vont se disputer les suffrages: l'APRA (Alliance populaire américaine) du centre, avec Alan Garcia, un avocat de 35 ans; l'IU (gauche unie à tendance marxiste) dont le leader est Alfonso Barrantes, âgé de 60 ans et maire de Lima; le Parti populaire chrétien (conservateur) dont le candidat est Luis Bedoya Reyes, ainsi que le parti au pouvoir (l'Action populaire)

qui présente Javier Alva Orlandini, actuel vice-président. Depuis plusieurs mois déjà, les sondages donnent gagnante l'Alliance populaire américaine.

Un autre grand problème du Pérou et auquel aura à faire face le nouveau gouvernement est celui du terrorisme croissant, ou plutôt de la guerre civile larvée qui, depuis 1979, par des actions terroristes auxquelles répondait une répression violente, a fait près de 6.000 morts et plus 1.000 disparitions, selon le dernier rapport d'Amnesty International publié presque in extenso dans la presse locale.

Cette guérilla met en confrontation le Sentier lumineux et l'armée, la marine ainsi que la police, entre lesquelles sont pris en tenailles les habitants de la région d'Ayacucho. Inspirée des théories maoïstes, la politique de ce mouvement est, sur bien des points, comparables à celle qu'avait utilisée Pol Pot. Le leader du Sentier lumineux, qui s'est manifesté pour la première fois en 1980, est Abimael Guzman, un anthropologue dont on ne sait plus s'il est toujours vivant.

Dans ce pays à 89 p. cent croyant, avec 83 p. cent de catho-

liques, la venue de Jean-Paul II revêt une importance capitale. C'est pourquoi la théologie de la libération défendue par le Péruvien Gustavo Gutierrez et les frères brésiliens suscite des discussions au sein même de l'Église péruvienne dont la polarisation est de plus en plus forte: sur 53 évêques, on en trouve 15 qui défendent cette tendance, alors que 10 sont membres de l'Opus Dei.

Beaucoup discutée, la théologie de la libération ne représente cependant qu'un aspect de la vie de l'Église en Amérique latine. Elle cherche à accentuer la réflexion théologique sur le sens de l'engagement de l'Église et des chrétiens pour la justice, la libération et ses peuples, dans la perspective de l'évangélisation.

Cette conscientisation des chrétiens et des pauvres en particulier, l'a fait taxer de subversive. Ses défenseurs sont parfois considérés comme marxistes ou communistes.

Les discours que le pape prononcera au Pérou seront donc d'une extrême importance non seulement pour les catholiques péruviens mais pour tous les catholiques dont la foi signifie un engagement.

POLICE DE LA CUM

Bourget assermenté

Le nouveau directeur du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, M. Roland Bourget, a été assermenté hier soir par le président du comité exécutif de la CUM, M. Pierre Des Marais II.

La cérémonie s'est déroulée en présence des membres du Conseil de la CUM, des officiers de l'Etat-major du service de police, des représentants de la magistrature, de l'armée et des autres corps policiers.

Dans son allocution, M. Pierre Des Marais II, a souligné que le directeur du service de police assume une double responsabilité: « Assurer la sécurité publique sur un territoire comptant près de deux millions de personnes, et administrer un des plus importants services de la CUM au plan des ressources humaines et budgétaires ».

Se disant confiant que M. Roland Bourget saura relever le défi, le président du comité exécutif de la CUM a profité de l'occasion pour aussi rendre hommage au directeur André De Luca qui prend sa retraite.

SOFATI

SUITE DE LA PAGE A 1

fait une maison de la musique, avec une salle de 2600 places, des locaux spécialisés (loges,



Mort d'une femme de ménage

Une femme de ménage est morte hier soir dans un incendie qui a ravagé le sixième étage d'un édifice de 12 étages sis au 1550 boulevard De Maisonneuve ouest, et abritant des bureaux d'entreprises privées et du gouvernement. Plusieurs personnes qui travaillaient alors dans ces bureaux ont été évacuées. De nombreuses vitres ont éclaté sous l'effet de la chaleur. Il semble que les dommages matériels s'élevaient à plusieurs milliers de dollars, en plus des documents qui ont pu être détruits lors de ce sinistre. On ignore pour le moment la cause de cet incendie.

photo Denis Courville, LA PRESSE

salles de pratiques, etc.) et les locaux administratifs de l'OSM et de l'Orchestre des Jeunes. On prévoit même un emplacement qui favorise la présentation de concerts en plein air. L'édifice n'occupera que la moitié du terrain disponible, le reste devant être aménagé en parc.

Architecte et acoustique

Un bail emphytéotique doit être signé au plus tard le 15 mars. La construction devrait être terminée dans deux ans. Des esquisses pourraient être soumises dans deux ou trois mois.

La société Sofati a retenu les services de l'architecte Jacques Béique pour préparer les plans de la maison de la musique, qui sera caractérisée par la sobriété, explique M. Gaucher.

Mieux connue pour ses travaux de quelque \$500 millions en Afrique et en Amérique du Sud (et un catamaran, le Sofati-Sonovav), cette jeune société entièrement québécoise a à son emploi de 700 à 800 ouvriers, venant principalement de la région de Montréal.

M. Gaucher explique qu'il a arrêté les paramètres généraux de la salle de concert, les autres étant à définir avec l'OSM et la Maison de la musique — notamment les questions d'acoustique — mais n'auroit que peu d'influence sur les coûts, croit-il.

Au cours de son exposé d'une vingtaine de minutes, le maire a insisté sur les avantages du « site Berri » à cause de son accessibilité (un million de personnes y ont accès par métro ou autobus longue distance), du fait qu'il est au centre du réseau de métro. Il a aussi évoqué l'impact économique et urbanistique d'un tel projet dans le quartier. Preuves à l'appui, si l'on peut dire, puisqu'il a exposé des vues aériennes de ce qu'était le quartier de la Place des Arts avant qu'il n'y impose cet immeuble.

En réponse aux questions de journalistes qui assistaient à son exposé, le maire a déclaré qu'il s'agissait du « premier et seul projet précis et intéressant » reçu par la Ville. « Je n'ai pas choisi Sofati. D'autres sociétés ont communiqué avec moi mais elles n'avaient pas la garantie financière que le gouvernement a paru exiger. »

Cadillac Fairview

Curieusement, c'est avec un flegme qui contraste avec la vivacité de ses premières réactions, en décembre dernier, que Cadillac Fairview accepte la décision du maire qui retire ainsi la salle de concert de ses projets, rue McGill.

Au cours d'une conférence de presse convoquée immédiatement après l'émission, le directeur,

M. Alan Saskin, a dit « prendre acte de la volonté de la Ville et souhaiter le meilleur succès possible à Sofati ».

Il a dit « regretter les retards » qui ont empêché Cadillac Fairview de développer ses terrains, rue McGill. Et regretter surtout qu'on ait rejeté son offre de construire une « salle de concert de calibre international ».

Bon joueur tout de même, Cadillac Fairview entend développer ses terrains de la rue McGill (elle possède ou contrôle 60 p. cent du quadrilatère) une fois connues les règles d'urbanisme que la Ville entend y faire appliquer. Le maire a déclaré que ces règles seraient connues sous peu. « Une fois la réglementation adoptée, les projets seront étudiés », a-t-il expliqué en faisant allusion notamment à Cadillac Fairview.

Au cours de l'émission, un citoyen a présenté au maire une pétition demandant notamment de prendre en délibéré le projet Cadillac Fairview et de soumettre le nouveau projet à la consultation.

Cadillac Fairview dit avoir dépensé quelque \$2 millions en plans et devis, et consultations pour son projet de la rue McGill. M. Saskin avait évalué à près de \$50 millions la construction d'une salle de concert en site propre, rue Berri.

BILINGUISME SUITE DE LA PAGE A 1

constitutionnelles de 1981, le gouvernement Trudeau avait troqué le bilinguisme officiel en Ontario contre l'appui du gouvernement Davis au rapatriement de la constitution.

L'été dernier, le premier ministre Mulroney s'est engagé à faire des pressions « gentilles » auprès du gouvernement ontarien mais il a bien expliqué qu'il ne tenterait pas de lui imposer quoi que ce soit.

Au cours de la campagne au leadership des conservateurs ontariens, qui a pris fin samedi dernier avec la victoire de M. Frank Miller, tous les aspirants à la succession de M. Davis ont refusé de se prononcer en faveur du bilinguisme officiel.

M. Fortier ne se scandalise pas d'une telle attitude. Le moment, selon lui, n'était pas opportun et aurait pu provoquer « une controverse tout à fait inutile ».

« On peut imaginer un scénario dans lequel un moment plus propice pourrait venir au cours des prochains mois ou des prochaines années, parce que dans la mesure où le Québec n'est pas entré dans la famille constitutionnelle en 1982, on prévoit des négociations qui iront très loin et qui mettront en cause des éléments qui ne sont pas strictement restreints aux relations entre Québec et Ottawa », a-t-il expliqué.

« Que feraient les dirigeants ontariens, s'ils avaient la responsabilité de dire oui ou non à ce qui serait une condition assez impérieuse d'un Québec qui chercherait à protéger les minorités francophones? Voilà pour moi la problématique. »

M. Fortier estime donc que ce dossier ne pourra débloquer que si le Québec l'exige. « À mon sens, ça ne peut être fait que lorsque l'Ontario sent qu'un mouvement dans ce sens-là est une condition sine qua non d'un progrès dans la recherche d'une plus grande cohésion nationale. »

Les minorités

M. Fortier estime que l'arrivée d'un nouveau gouvernement à Ottawa et le quinzième anniversaire de la Loi sur les langues officielles supposent un temps d'arrêt et une réflexion sur l'orientation à donner aux efforts en ce domaine. Mais il croit qu'il est impérieux, à la lumière des derniers chiffres sur l'assimilation des francophones hors-Québec, de donner à ces minorités autre chose que l'éducation dans leur langue.

« Est-ce que l'on se contente d'enseigner le français à des petits Français pour les laisser ensuite condamnés à l'assimilation, où est-ce qu'il faudrait penser à autre chose? »

Le commissaire refuse de parler de gaspillage, mais il estime que si on s'arrête à l'éducation, « il ne s'agit pas là de la meilleure utilisation possible de cet investissement humain et financier ».

La mise sur pied d'autres moyens pour éviter la disparition des minorités francophones ne risque-t-elle pas de coûter cher et d'irriter davantage les Dan McKenzie du Parti conservateur?

Il ne faut pas, selon M. Fortier, s'arrêter devant des arguments « croque-mitaines ». Il est possible, selon lui, de faire davantage sans investir des fortunes. Il reconnaît que « plus le bilinguisme institutionnel mordra dans la réalité, plus cela sera inquiétant pour les gens qui voient les choses autrement ». Mais il fait remarquer que les sondages démontrent une acceptation de plus en plus grande de cette réalité au sein de la population.

Le commissaire aux langues ne croit par ailleurs pas qu'il soit nécessaire d'imposer des quotas pour améliorer la représentation des francophones dans la Fonction publique fédérale. L'évolution des dernières années est satisfaisante, selon lui, même s'il reste beaucoup à faire.

Il estime que les progrès futurs en ce domaine, comme au chapitre de la langue de travail, exigeront un message clair du nouveau gouvernement. Il entend d'ailleurs faire des recommandations générales en ce domaine dans son prochain rapport annuel. Il précise qu'il ne faut pas s'attendre à des propositions draconiennes.

« Je ne pense pas que les Canadiens souhaitent la révolution en ce domaine. Il ne s'agit pas ici de secouer le pommier de façon exagérée. Ce n'est pas notre intention de crier au feu s'il n'y a pas de feu. Notre intention est de partir avec ce qui existe, de le maintenir et de voir comment on peut l'améliorer. »

M. Fortier ne craint pas que les politiques linguistiques subissent les effets des coupures du prochain budget.

« On m'affirme dans les milieux gouvernementaux que ce danger n'est pas grand parce que le gouvernement est très sensibilisé au problème de la qualité linguistique », conclut le commissaire aux langues.

La Quotidienne à trois chiffres 692 à quatre chiffres 2872

LA MÉTÉO DATE: VENDREDI, 1er FÉVRIER AUJOURD'HUI: Min. -14° Max. -8° NUAG., QUELQUES FLOCONS NEIGE EN MATINÉE ET DÉGÈLEMENT DEMAIN: GÉN. ENSOLEILLÉ

Table with 3 columns: City, Min. temperature, Max. temperature. Rows include Québec, États-Unis (Boston, Buffalo, Chicago, Miami, New York), les capitales (Amsterdam, Athènes, Acapulco, Berlin, Bruxelles, Buenos Aires, Capenhague, Copenhague, Hong Kong, La Caire, Lisbonne, Londres), and Canada (Victoria, Edmonton, Regina, Winnipeg, Toronto, Fredericton, Halifax, Charlottetown, Saint-Jean).

# Les policiers veulent les mêmes hausses que leurs supérieurs

■ L'Association des policiers du Québec trouve inadmissible que le gouvernement impose un gel des salaires aux 4 313 agents provinciaux alors qu'il accordera des augmentations de 7,1 p. cent aux directeurs à compter du 30 juillet.

## RAYMOND GERVAIS

Déjà en fureur contre le gouvernement parce qu'il refuse de donner suite à la recommandation d'un arbitre du Tribunal du travail au sujet de leurs augmentations de salaires, les 4 313 policiers syndiqués de la Sûreté du Québec le sont davantage maintenant qu'ils savent que les têtes dirigeantes de la SQ toucheront une augmentation de 5,1 p. cent et une prime de rendement de 2 p. cent.

En 1984, les salaires des cinq directeurs s'échelonnaient de \$62 500 à \$67 000. Depuis le mois de juillet dernier et jusqu'au 30 juillet prochain, ils varieront de \$65 000 à \$70 000. Les simples agents touchent cette année \$35 173, les caporaux \$38 690 et les sergents \$42 537.

Au dire d'un membre de l'Association des policiers provinciaux, l'augmentation en pourcentage des inspecteurs chefs et des inspecteurs de la SQ pour 1985 est de 8 p. cent. Les lieutenants et les capitaines ont vu, pour leur part, leurs salaires augmenter de 3 p.

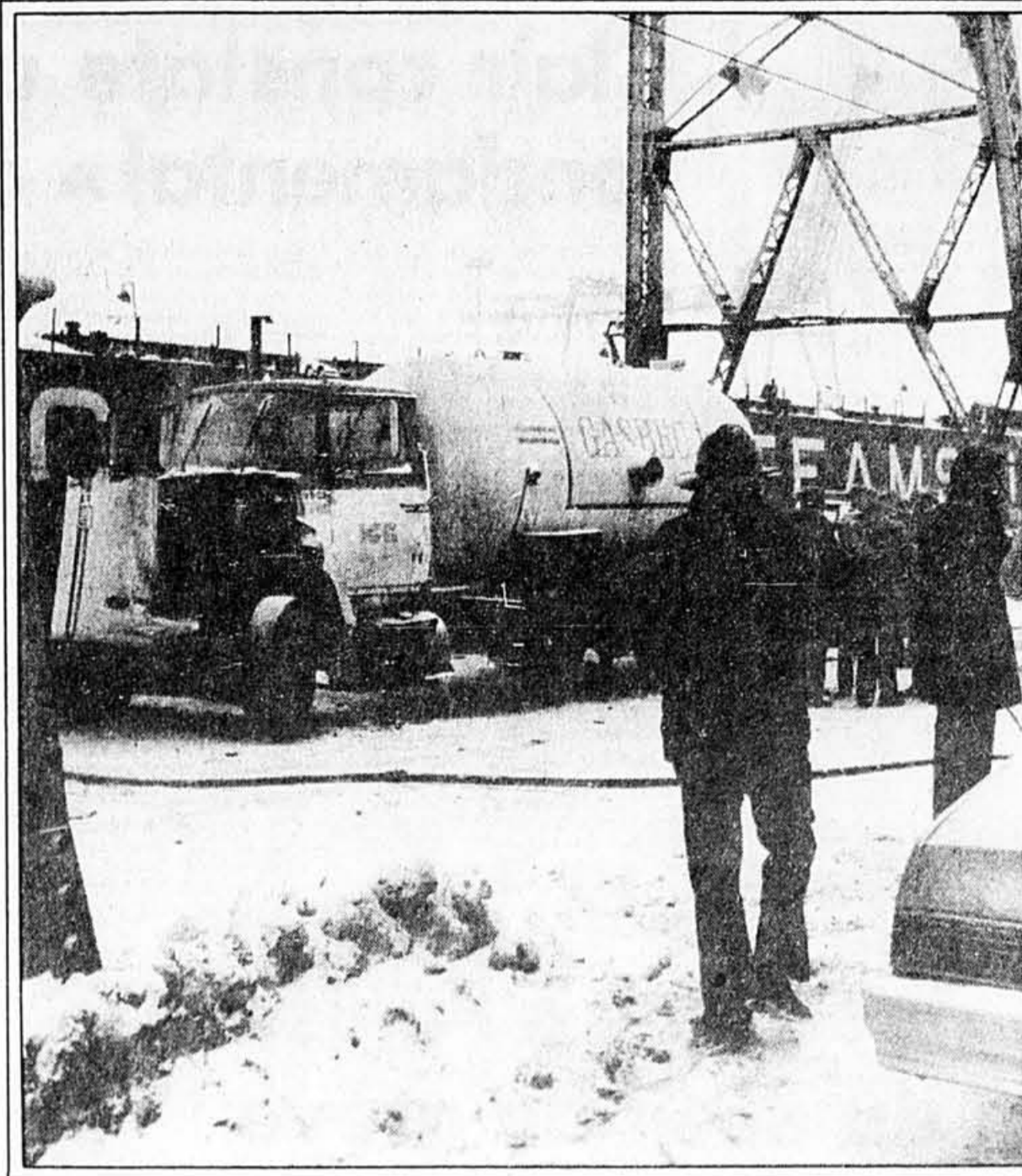
cent cette année. Les moins payés trouvent donc que « la couverture a toute été tirée du même côté ».

## Amendes de \$200 à \$500

Un porte-parole syndical a fait savoir par ailleurs que les échanges de véhicules entre les districts se sont poursuivis hier à travers la province. Ainsi, près de 48 heures après le début de l'opération « échange de véhicules », on peut retrouver des autopatrouilles de la région de Montréal sur la Côte-Nord et vice versa.

Le directeur de la SQ, M. Jacques Beaudoin, a fait parvenir hier au ministère de la Justice un rapport détaillé sur l'opération, dans lequel il en explique les conséquences. Bien que le ministère de la Justice n'en ait pas encore pris connaissance, LA PRESSE a appris que le gouvernement s'en remettra à la direction de la SQ pour sévir.

D'après l'article 57 du code de sécurité routière, les policiers qui ont permuté les plaques minéralogiques s'exposent à des amendes de \$200 à \$500. Au sens du code, ces autos portent une plaque factice, donc non valide. Aux fins de l'article, une plaque factice est une plaque d'immatriculation qui n'est pas délivrée par la Régie de l'assurance-automobile ou qui a été apposée sur un véhicule routier autre que celui pour lequel elle a été émise.



# Explosion mortelle au port

■ Un homme est mort et trois autres ont été blessés, dont deux très gravement, lors d'une explosion qui a eu lieu hier après-midi un peu avant 15 h 30 près de l'élevateur à grain no 5 dans le port de Montréal, à la hauteur de la rue McGill. On ignore pour le moment la cause de cette explosion qui a été suivie d'un petit incendie rapidement maîtrisé par les pompiers.

La victime est un chauffeur de la compagnie Gasbec qui remplissait des bonbonnes de gaz propane. Des bonbonnes d'oxygène et d'acétylène se trouvaient dans une remise à proximité. Ce sont, semble-t-il, des débris provenant de là qui auraient provoqués des blessures à des employés qui se trouvaient à l'intérieur de la bâtisse de la compagnie Cliffer Ship Supply.

Le directeur de la succursale de Longueuil de la compagnie ICG gaz liquide, GASBEC, M. Georges Tétrault, déclarait hier soir que le camion n'a pas explosé mais a été sérieusement endommagé. M. Tétrault a de plus souligné avoir été très surpris à l'annonce du décès de son employé réputé pour être particulièrement prudent et compétent. Il s'agit d'un jeune homme de 29 ans qui était à l'emploi de GASBEC depuis 10 ans. Son identité n'a pas été révélée, sa famille n'ayant pas été prévenue.

photo Robert Nadon, LA PRESSE

## SENTENCE EXEMPLAIRE

# Onze ans de prison pour vols de banque

■ Photographié en action par les caméras automatiques d'un établissement bancaire, Carlos Tingling, 27 ans, a été appréhendé, jugé et condamné à onze ans de pénitencier.

En Cour d'assises, un jury lui a imputé trois vols à main armée commis l'été dernier, et le juge Gérard Ryan s'est montré sévère à l'endroit de ce Montréalais d'origine jamaïcaine.

Pour tout déguisement, Tingling ne portait qu'une casquette et des verres teintés lorsqu'à deux reprises, muni d'une arme à feu, il a dévalisé la succursale de Saint-Léonard de la Banque impériale de Commerce, en juin et juillet derniers. En août, il a tenté de faire de même dans une institution bancaire de la rue Sherbrooke ouest, mais s'est enfui avant d'avoir obtenu ce qu'il voulait.

Dans les trois cas, il était ac-

compagné d'un complice qui n'a jamais été identifié ni retrouvé. Tingling a été muet sur ce point.

Au terme d'un procès de sept jours, au Palais de justice de Montréal, neuf femmes et trois hommes ont délibéré pendant une quinzaine d'heures avant de prononcer des verdicts de culpabilité. Le jury a cependant acquitté Tingling sur un quatrième chef d'accusation de hold-up, opération commise par un braqueur solitaire rue Saint-Denis et que la police lui imputait.

En poursuite, Me Normand Chénier a fait savoir que l'accusé possédait une éloquente feuille de route et qu'il était en liberté surveillée au moment des crimes. Son vis-à-vis de la défense, Me Ronald Shacter, a souligné que ces actes avaient néanmoins été commis sans recours à la violence.

## LE CAS DENIS LORTIE

# Entre névrose et psychose: un problème de personnalité

■ QUÉBEC — Répétant pour la deuxième journée que le caporal Denis Lortie ne souffrait pas de délire, d'hallucinations et encore moins de maladie mentale active, un psychiatre a soutenu hier que le « mal » de l'accusé, si on peut l'appeler ainsi, aura été d'avoir eu des troubles graves de personnalité, se situant entre la névrose et la psychose.

## LÉOPOLD LIZOTTE

Selon le Dr Robert Duguay, le prévenu, quelque peu dépressif à l'époque de son attaque sur l'Assemblée nationale, a été victime d'une véritable « explosion » de rage incontrôlable à la faveur d'un très grand stress. Un peu à la façon d'un homme qui entre en trombe dans une taverne et qui se défile sur le premier venu.

Mais il était conscient de ce qui se produisait et des gestes qu'il posait. Il savait faire la distinction entre le bien et le mal, ce qui est permis et ce qui est illégal.

À tel point qu'il a clairement prédit, quelques heures plus tôt,

qu'il allait blesser des gens et peut-être même faire un massacre. Il pouvait donc prévoir l'impact de son projet sur les autres, et il était en état de s'auto-critiquer au point de déclarer qu'il n'était pas fou, ce faisant.

Toujours interrogé par Me André Plante, qui occupe pour la Couronne avec Me Georges Létendre, le témoin soutient que, malgré son caractère primitif, certaines expressions métaphoriques et ses péchés contre la syntaxe, on peut facilement comprendre ce qu'il dit sur cassette, par exemple. Et, dans ce qu'il révèle à d'autres psychiatres, on comprend aussi qu'il avait en lui un fond de violence qu'ont réveillé les craintes connues à la naissance de sa fille. À cause de ses antécédents familiaux.

## Une image fugitive de ministres du PQ

Il ne lui a peut-être fallu qu'une image fugitive de ministres du PQ, à la TV, pour qu'il trouve finalement la cible à cette violence

jusqu'à contenue. Mais la décharge subitement provoquée par une impulsion incontrôlable s'est rapidement « éteinte », à l'intérieur même du Salon bleu.

Analysant précédemment le contenu des messages adressés à son épouse et au « padre » Arsenault, le médecin montréalais ne trouve rien de délirant dans ces propos, à la fois de mise en garde et de reproches contre la boisson, l'intolérance, la discrimination, le gaspillage et les « rackets ». Il exprime ses rancœurs et ses frustrations de façon fort compréhensible. Il n'y a même rien d'incohérent dans tout cela.

Il n'y a certainement rien de psychotique non plus, selon le médecin, dans les touchants

adieux qu'il fait à son épouse, conscient qu'il peut mourir dans cette aventure comme un soldat qui part pour un combat.

Il fait état du conflit intérieur qui se livre en lui, et dans ce texte empreint de deuil anticipé, il est triste et dépressif. Quoi de plus normal pour un homme qui a conscience de pouvoir mourir dans quelques heures, et dont le dernier mot à son épouse est le plus significatif: « Adieu. »

Quant à certaines des attitudes qu'il a adoptées par la suite, en s'en remettant à Dieu, le médecin est encore une fois catégorique: c'est du pseudo-délire mystique que rien, dans la conduite et les habitudes précédentes du prévenu, ne peut expliquer ou justifier.

## POUR AVOIR TRANSMIS LA GONORRÉE À SA PETITE-FILLE

# Un grand-père de 58 ans reçoit un an de prison

■ Un homme de 58 ans a été condamné à un an de prison pour avoir eu des relations sexuelles avec sa petite-fille de cinq ans, lui transmettant ainsi la gonorrhée (blennorragie).

On se souvient que le grand-père avait été appréhendé et traduit en justice en novembre dernier à la suite d'une enquête tout arant médicale que policière. L'homme était détenu depuis ce temps, et, ramené devant le juge Luc Trudel, il a choisi de plaider coupable à l'accusation d'abus sexuel portée contre lui; une seconde accusation de sodomie a été retirée par le ministère public.

Le juge de la Cour des sessions a également astreint le quinquagénaire à une ordonnance de probation de trois ans. L'identité de celui-ci ne peut être divulguée

afin de protéger l'anonymat de sa petite-fille.

Les actes posés par le grand-père ont pu s'étaler sur plusieurs mois, en 1983 et 1984, puis que la mère de la fillette travaillait à l'extérieur et confiait son enfant à l'accusé.

Peut-être n'en aurait-on jamais rien su si la mère n'avait découvert des taches suspectes dans les sous-vêtements de la fillette et n'avait conduit celle-ci à l'hôpital, où l'on décéla la présence du virus dans le vagin, l'anus et la gorge. Toute la famille immédiate était convoquée, et la culpabilité du grand-père était médicalement établie.

Aux policiers, l'homme avait d'abord expliqué que son pénis avait pu entrer accidentellement en contact avec la petite fille.

## QUATRE EN CINQ JOURS

# Trois autres drames familiaux au Québec

■ Parmi les trois drames familiaux survenus hier au Québec, deux se sont produits dans la région de Montréal.

## Berthier

Une dispute entre un homme et son fils, apparemment survenue à l'occasion d'une beuverie, s'est terminée dans le sang dans la nuit de jeudi, à Berthier, à une soixantaine de kilomètres à l'est de Montréal. La victime, Jean-Guy Parent, 62 ans, a été atteinte mortellement d'une décharge de calibre .12. Son fils Michel, 26 ans, est détenu sur mandat du coroner comme témoin important.

## Saint-Augustin de Mirabel

Un autre meurtre est survenu tôt hier matin à Saint-Augustin, dans la municipalité de Mirabel. Un homme de 61 ans, Gaétan Couvrette, est détenu comme témoin important. L'homme, qui pèse 300 livres, aurait tué sa femme à coups de marteau. Le corps de la victime, âgée de 57 ans, a été décou-

vert sur le plancher de la chambre, la crâne défoncé.

## La Baie ou Saguenay

Un autre drame familial s'est produit hier soir à La Baie, au Saguenay. Selon les premières constatations de la police municipale de l'endroit, un homme d'une cinquantaine d'années a abattu sa femme d'un coup de fusil de calibre .12 avant de se donner la mort en retournant l'arme contre lui.

Ces trois meurtres portent à quatre le nombre de drames familiaux survenus au Québec depuis cinq jours.

## Québec

Enfin à Québec, le corps d'un homme d'une quarantaine d'années a été découvert dans un appartement de la 2e rue, dans le quartier Limoilou. La victime avaient les mains et les pieds attachés et le plus grand désordre régnait dans le logement.

C'était le troisième meurtre à survenir sur le territoire de la ville de Québec depuis le début de l'année.

# Longue question sans réponse

■ QUÉBEC — Un bandit projeté de commettre un hold-up le jeudi. Il se rend au poste de police la veille et, le chef n'y étant pas, il lui laisse une lettre pour l'avertir que le lendemain, à 13 h, il dévalisera une banque, mais qu'avant de s'y rendre, il fracassera une vitrine de magasin. Le voleur qui agirait ainsi pourrait-il être considéré comme normal?

Plus encore. Si en route vers l'établissement bancaire, il remettait une autre lettre à une autre personne, pour l'avertir de l'imminence de son coup, tout en lui interdisant d'ouvrir la missive avant le moment fatidique, cet homme pourrait-il, encore une fois, être considéré comme normal.

Et que dire si, en entrant dans la banque, il tirait immédiatement, pour se rendre ensuite compte qu'il ne peut obtenir de l'argent parce que les coffres n'ont pas encore été ouverts. Et s'il demande ensuite au gérant quel faire. Ne ferait-il pas, à tout le moins, preuve de troubles graves de comportement?

## Pas de réponse pour le jury

Cette question en trois volets, c'est l'un des avocats de Denis Lortie, Me François Fortier, qui l'a posée au Dr Duguay à la toute fin de son contre-interrogatoire, hier. Mais le jury présidé par le

juge Ivan Migneault n'aura pas eu la réponse. Et pour deux raisons différentes qui tiennent à la fois de l'interrogateur et de l'interrogé.

D'un côté, le psychiatre, qualifiant l'hypothèse d'histoire invraisemblable, a rétorqué que beaucoup trop d'éléments faisaient défaut dans la question pour qu'il puisse y donner réponse. Et à l'avocat de Lortie, il demanda sa propre définition de la normalité de l'état affectif du voleur au moment où il s'était conduit de cette façon.

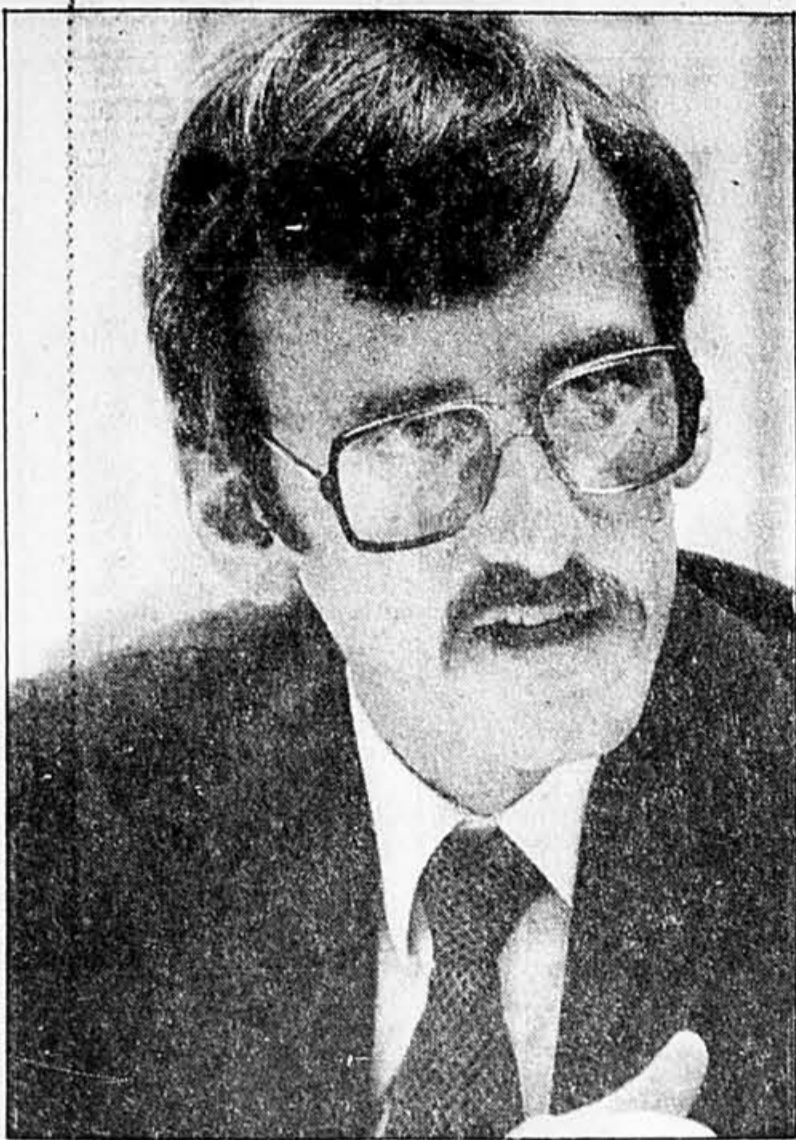
Me Fortier ne voulait pas donner de précisions dans le premier cas et soutint qu'il n'était pas fixé sur l'état véritable de « son » voleur.

Le médecin souligna alors qu'il lui serait peut-être possible de répondre si on parlait du cas Lortie. Le procureur de ce dernier soumit qu'il n'était pas question de le faire.

Le Dr Duguay ajouta qu'il lui faudrait aussi connaître les motivations de l'énigmatique gunman. Et, à nouveau, il voulut faire bifurquer la discussion sur les gestes posés par l'inculpé la veille de la fusillade du 8 mai.

À nouveau, aussi, le procureur ne se laissa pas entraîner sur le terrain du réel et ne put conséquemment savoir si son bandit mystère pouvait être qualifié d'incohérent, d'erratique ou de malade.

Samedi la presse publiera son CAHIER SPÉCIAL SUR **Expo habitat** qui aura lieu au PALAIS DES CONGRÈS du 3 au 10 février



Michel Clair

# RÉGIME DE NÉGOCIATION DANS LE SECTEUR PUBLIC

## Clair constate un « désaccord fondamental » avec la CSN

■ QUÉBEC-M. Michel Clair, président du Conseil du Trésor, après avoir écouté la CSN pendant trois heures, arrive à la conclusion qu'un fossé important les sépare quant à l'avenir des relations de travail dans le secteur public.

### Textes de LISA BINSSE

« Sans prétendre à la vérité absolue, a-t-il dit, nous pensons qu'un certain nombre de concepts fondamentaux doivent évoluer. Nous ne retireront pas l'avant-projet de loi, tel que le réclame la CSN et toutes les autres associations syndicales. Nous continuerons à le travailler tout en tenant compte de ce qui nous est soumis comme suggestions ».

M. Clair a reconnu, au terme de la première tranche de la commission parlementaire sur l'avant-projet de loi modifiant le régime de négociation dans le secteur public, que certaines propositions de la centrale, la seule association syndicale à y témoigner, étaient positives.

Mais sur l'essentiel, soit sur la vision de l'avenir et les concepts sur lesquels elle doit s'appuyer, il constate « un désaccord fondamental », notamment au chapitre de la rémunération, de la décentralisation, du droit de grève et les services essentiels, les pivots de l'avant-projet de loi.

Sur le premier point, le gouvernement vise « l'équité » entre le secteur privé et le secteur public. La CSN, comme l'a expliqué sa vice-présidente Monique Simard, ne craint pas les comparaisons entre les deux secteurs, mais ne veut pas d'une politique salariale qui découle de telles comparaisons.

« On ne veut pas, d'ajouter le président M. Gerald Larose, vivre la théorie de la locomotive à l'envers ».

Quant à la décentralisation que le gouvernement propose pour obtenir plus de souplesse dans l'organisation du travail, la CSN craint les disparités que pourraient engendrer la proposition gouvernementale. La centrale

veut d'abord une entente au niveau national sur les conditions de travail et est prête à envisager des aménagements locaux par la suite. Pour la CSN, toute décentralisation de certains sujets de négociations doit faire l'objet d'un accord au niveau national.

La CSN veut le maintien intégral du droit de grève, tant au chapitre de la négociation sur la rémunération que sur le reste des conditions de travail de ses 115.000 membres dans le secteur public. La CSN reconnaît qu'il faut par ailleurs assurer le maintien des services essentiels, particulièrement dans les établissements de santé.

Dans son avant-projet de loi, le gouvernement enlève le droit de grève lorsqu'il est question de négociations sur la rémunération ou de négociations locales. Ce droit, quoique restreint, demeure toutefois sur le normatif lourd à caractère national.

« Pour la CSN, de dire le ministre Clair, le droit de grève est inaliénable. Pour nous, il s'agit d'un droit important, mais qui doit

être encadré en fonction des autres droits collectifs et individuels ».

Le ministre espère encore à un changement dans la position syndicale et se dit toujours ouvert à d'autres rencontres et à la discussion. « Mais le temps presse ». C'est le 5 avril prochain que doit en principe s'enclencher la prochaine ronde. Les conventions collectives des 350.000 employés de l'Etat prennent fin en décembre prochain.

M. Larose, dont la centrale prévoit une journée nationale de protestation à la mi-mars, admet que le régime peut être amélioré, mais en respectant les droits de ses membres.

« On est prêt à améliorer des choses, mais pas à virer bout pour bout. On est prêt à assouplir des choses, mais pas à tout casser. On est prêt à faire avancer des choses, mais dans le respect de nos droits. »

Les travaux de la commission parlementaire reprennent mardi prochain.

# Le patronat réclame à l'unisson l'abolition du droit de grève

■ QUÉBEC — Si les positions patronales exprimées depuis quelques jours reflètent bien le vœu de la population, le droit de grève des employés de l'Etat, surtout dans le domaine de la santé, devrait être aboli et remplacé par d'autres mécanismes.

La position patronale, telle que défendue lors de la commission parlementaire sur un avant-projet de loi modifiant le régime de négociation dans le secteur public, ça dans certains cas jusqu'à l'interdiction totale du droit de grève.

Elle place le gouvernement dans la position de défendre un droit — tout en recherchant des solutions de remplacement valables — alors qu'il tente dans son projet d'en restreindre l'exercice au point de le rendre difficile sinon impossible et, au chapitre de la rémunération et des négociations locales, l'enlève complètement.

Et, à l'autre extrémité, la position unanime des centrales et des associations syndicales indépendantes pour le maintien intégral de ce droit dans le secteur public et parapublic. Cette position syndicale est assujéti à l'amélioration des mécanismes pour assurer les services essentiels en cas

de conflit et d'un code de « conduite syndicale ».

### Le CPQ

Hier, c'était au tour du Conseil du patronat de faire connaître son point de vue sur l'avant-projet de loi et sur le droit de grève. Se démarquant de la Fédération des CLSC qui consent à conserver ce droit et de la Chambre de commerce qui veut l'interdire pour tous les syndiqués de ce secteur, le CPQ opérerait plutôt pour son abolition dans les services de santé ainsi que dans d'autres secteurs spécifiques comme l'électricité, le gaz naturel, l'eau potable.

L'opposition libérale, qui préconise l'abolition de ce droit dans les établissements de santé, serait « réceptive » à cette extension.

Le substitut suggéré par le CPQ pour régler les différends serait un Conseil provincial d'arbitrage.

Par ailleurs, au chapitre des pénalités en cas d'infraction, l'organisme patronal propose la suppression temporaire de la formule Rand — l'obligation de déduire à la source les cotisations syndi-

cales — ainsi que la désaffiliation et même la perte d'accréditation.

Le CPQ, comme la majorité des représentants patronaux qui se sont présentés en commission parlementaire, se dit en accord avec les grandes lignes énoncées dans le document « valable » de M. Michel Clair, président du Conseil du Trésor, soit la création d'un Institut de recherche en rémunération, le Conseil des services essentiels et la décentralisation des négociations.

Tout en étant d'accord avec l'orientation gouvernementale qui interdit le droit de grève sur toutes questions impliquant la rémunération — ces questions seraient négociables, mais le gouvernement aurait le dernier mot — le CPQ veut s'assurer que l'institut que veut créer le gou-

vernement soit vraiment indépendant du pouvoir public.

De plus, l'organisme patronal désire que le travail de l'institut ne se limite pas uniquement à comparer les salaires privé-public, mais aussi de comparer les salaires, les postes et les avantages sociaux avec ceux en vigueur dans d'autres fonctions publiques.

Au sujet de la décentralisation des négociations, autre point important de l'avant-projet de loi, le CPQ trouve la position gouvernementale trop timide en ce qu'elle n'accorde pas suffisamment de pouvoirs aux parties locales et régionales. Là encore, le CPQ est en accord avec l'abrogation du droit de grève, qu'envisage l'avant-projet de loi, sur les matières à être négociées au niveau local et régionale.

# McMurtry se retire

■ TORONTO (PC) — Candidat défait au leadership du Parti conservateur de l'Ontario, M. Roy McMurtry a annoncé son intention, hier, de se retirer de la vie politique.

Flanqué du nouveau chef, M. Frank Miller, qui lui avait offert un poste dans son futur cabinet, M. McMurtry a déclaré qu'il allait tout de même continuer à représenter la circonscription d'Eglinton jusqu'à la prochaine élection provinciale.

M. McMurtry, qui est âgé de 52 ans, occupait le poste de Procureur général depuis 10 ans.

« Ce fut sans aucun doute la décision la plus difficile à prendre de ma vie », a reconnu M. McMurtry en conférence de presse.

Ses projets d'avenir? Il n'en a aucun, sauf à court terme de prendre des vacances au Mexique.

Au congrès à la direction du parti, M. McMurtry s'était classé quatrième.

Au cours de la campagne au leadership, M. McMurtry s'était engagé à ne pas quitter la vie politique s'il était battu, afin de rester fidèle à tous ceux qui avaient travaillé pour lui.

« Ce serait mal de leur tourner le dos si je ne gagnais pas », avait-il dit.

M. McMurtry s'était particulièrement fait valoir, en 1981, dans les négociations avec MM. Roy Romanow (alors Procureur général de la Saskatchewan) et Jean Chrétien (ex-ministre fédéral de la Justice), qui avaient conduit à l'accord constitutionnel.

M. McMurtry avait été nommé Procureur général en octobre 1975, quelques semaines à peine après avoir été élu député pour la première fois.

# Les femmes du Québec se donnent quatre priorités avant d'aborder « Décisions 85 »

■ « Je monte dans un train qui file à toute allure, mais qui arrive à la première gare » dit la nouvelle ministre déléguée à la Condition féminine, Francine Lalonde. Cette première gare, c'est la rencontre qui se tiendra ce week-end à Montréal, où les associations féminines à caractère national vont déterminer les principales revendications des femmes du Québec, dix ans après l'Année internationale de la femme.

### HUGUETTE ROBERGE

Cette rencontre a été précédée, en novembre et décembre derniers, d'une série de consultations tenues dans les onze régions administratives du Québec. Et elle prépare le terrain aux grandes « négociations des femmes avec les différents agents sociaux » dans le cadre de la Conférence nationale sur la sécurité économique des Québécoises qui se tiendra à Montréal les 14, 15 et 16 mai prochains.

Pour la première fois, cette conférence nationale, baptisée « Décisions 85 », mettra la question de la sécurité économique des femmes au centre d'une discussion impliquant, outre les femmes, les différents ministères du gouvernement québécois, les chefs d'entreprises et les syndicats.

La ministre déléguée à la Condition féminine espère qu'à cette occasion unique, les Québécoises pourront arracher à leurs « partenaires sociaux » des engagements formels débouchant sur de

l'action concrète pour l'amélioration de leur situation économique. Ces nouveaux acquis s'ajouteraient à l'actif du bilan que le Québec entend présenter à la Conférence mondiale de Nairobi, au Kenya, en juillet 85, qui réunira des femmes de tous les continents.

Mme Lalonde estime que sa double intégration au Conseil du Trésor et au Comité des priorités du cabinet Lévesque lui permet d'exercer les pressions nécessaires pour faire avancer les dossiers de la condition féminine « partout où ça compte ». Elle faisait connaître, hier, les priorités déjà retenues par les quelque 1 000 femmes qui, à titre individuel, ont participé aux consultations régionales. Ce sont :

■ **La reconnaissance du travail au foyer** : par des mesures telles que l'accès à un régime de rentes en cas de divorce ou de séparation; la possibilité d'invoquer le travail au foyer comme ayant un lien direct avec l'enrichissement du patrimoine et donnant droit à une prestation compensatoire. Aussi la possibilité de calculer dans ses acquis d'expérience le travail au foyer, comme le bénévolat et le travail dans l'entreprise familiale; la poursuite de recherches dans le secteur du travail au foyer afin de lui donner ses lettres de créance.

■ **La formation des filles et des femmes** : poursuite des efforts de désérialisation des dernières années, mais en mettant cette fois l'accent sur les métiers non traditionnels, ou si l'on veut, sur les options gagnantes, par des programmes de formation et de re-



Francine Lalonde

cyclage professionnel dans les entreprises, programmes accessibles prioritairement aux travailleuses et travailleurs privés de leurs emplois à la suite de fermetures d'usines ou de faillite.

■ **L'accès des femmes au marché du travail** : par la réglementation du travail à temps partiel et les programmes d'accès à l'égalité.

■ **Un réseau universel et gratuit de garderies**, qui tiendrait compte de la réalité quotidienne des femmes, et l'accès au crédit qui, encore aujourd'hui, n'est pas sans créer des difficultés aux femmes, notamment celles qui exercent le métier d'agricultrice.

# POLITIQUES DE COMMUNICATIONS

## Le projet de loi C-120 franchit une autre étape

■ OTTAWA (PC) — Le projet de loi C-20 sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), portant sur la déréglementation et les pouvoirs accrues du gouvernement dans l'élaboration des politiques de communications, a franchi, hier aux Communes, une nouvelle étape.

Dans un discours de circonstance, le ministre des Communications, M. Marcel Masse, a lui aussi, comme tous ses collègues depuis quelque temps, fait l'éloge de l'approche consultative, avant d'affirmer que les concepts de la déréglementation et de l'augmentation des pouvoirs d'intervention du gouvernement étaient largement souhaités.

« Il m'apparaît nécessaire, a-t-il dit, de préciser qu'il appartient au gouvernement et non au CRTC d'établir la politique en matière de télédiffusion et de télécommunications, principe qui jouit de l'appui des provinces, de l'industrie et du conseil lui-même. »

Le projet de loi propose d'ailleurs que le gouvernement doit être responsable de l'établissement de la politique et le CRTC de sa mise en oeuvre conformément au cadre législatif. « Ce partage des pouvoirs, a souligné le ministre, est conforme au principe démocratique qui veut que seul le gouvernement, parce qu'il est responsable de ses actions devant l'électorat, est habilité à établir les grandes politiques du pays. »

M. Masse a profité de l'occasion pour réaffirmer que le gouvernement devait prendre toutes les mesures utiles pour aider les Canadiens à prendre des risques et à faire face à la concurrence dans les domaines de la fabrication du matériel de télécommunications, de la production d'émissions télévisuelles et de la mise au point de nombreux produits culturels.

« La responsabilité du gouvernement de fournir ce cadre propice à la croissance va de pair avec sa responsabilité devant le Parlement », a-t-il ajouté.

# Trois membres clés du personnel de Turner seraient sur la corde raide

■ OTTAWA (PC) — L'insatisfaction règne à l'intérieur du Parti libéral fédéral et des têtes pourraient bientôt rouler parmi le personnel de son chef, M. John Turner.

De sources interne et externe au parti, on apprend hier que trois membres clés du personnel de M. Turner étaient les principaux cibles des critiques : le chef du personnel John Swift, la directrice de la recherche pour le cau-

cus Catherine Anderson et Don Foley, directeur des communications pour le caucus.

Des libéraux haut placés reconnaissent que le groupe de conseillers à l'emploi de leur leader n'a pas l'expérience requise, tout particulièrement en matière de stratégie et de politiques de communication. C'est là qu'iraient, en priorité, les efforts visant à redresser la situation.

En outre, certains critiques

laissent entendre que John Swift n'a ni le jugement ni le poids politique nécessaires pour être le principal auxiliaire de M. Turner, pour le confronter et l'amener à rectifier son tir en cas d'erreur.

« On s'aperçoit de plus en plus qu'il y a des problèmes à ce niveau », a confié un conseiller en faisant allusion au personnel de M. Turner, au cours d'une entrevue téléphonique.

**la presse** et **CFGL** 105

en collaboration avec **LES FILMS RENÉ MALO** invitent 400 personnes à la première du film de **CLAUDE JUTRA**

**LA DAME EN COULEURS**

En présence des comédiens **PAULE DAILLARGEON GILLES RENAUD CHARLOTTE LAURIER et GUILLAUME LEMAY-THIVIERGE**

Mercredi le 13 Février 1985 à 20H30 Au Cinéma Berri 1280 rue St-Denis

Le concours débute le 26 janvier pour se terminer le 2 février

Le texte des règlements relatifs à ce concours est disponible au bureau des Films René Malo

La valeur des prix offerts est d'environ 1816.00\$

**CONCOURS LA DAME EN COULEURS A/S LES FILMS RENÉ MALO 440 Place Jacques Cartier Suite 3 H2Y 3B3 Mt. QC.**

NOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

APP. \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_ TÉL \_\_\_\_\_

JE SUIS ABONNÉ(E) À LA PRESSE

J'ACHÈTE LA PRESSE AU KIOSQUE

# Les F-18 seront inefficaces sans système de surveillance aérienne

— ROBERT COATES

OTTAWA — Après avoir pon.pé \$8,5 milliards des coffres fédéraux, les F-18 de l'armée canadienne ne pourront être utilisés efficacement à moins que le Canada ne se dote, en collaboration avec les États-Unis, d'un système de surveillance de son espace aérien.

**DENIS LESSARD**  
de la Presse canadienne

C'est ce qui ressort des propos tenus, hier, par le ministre fédéral de la Défense, M. Robert Coates, à sa sortie des Communes. En Chambre, M. Coates et son collègue aux Affaires extérieures, M. Joe Clark ont eu à subir les attaques libérales accusant le gouvernement conservateur de négocier avec les Américains la mise en place d'un système de défense armée en territoire canadien.

« C'est un système de surveillance et non d'armement », a lancé M. Coates au leader libéral John Turner. Rappelant qu'hier le Washington Post révélait la mise en place d'un système de défense en Alaska par les Américains, M. Turner a cité le reportage d'un journaliste canadien



Robert Coates

Washington, qui affirme que dans la capitale américaine « on prend pour acquis que la guerre des étoiles et le Canada sont in-

dissociables, et les dirigeants canadiens qui ne le savent pas encore n'ont pas posé les bonnes questions aux bonnes personnes ».

Pressé de questions lui aussi, le ministre Clark a soutenu que des négociations Canada-US sur un système de défense « n'existent pas, et sont entièrement le ferment de l'imagination » des journalistes et de l'Opposition.

En dehors des Communes, M. Coates a soutenu qu'il n'était pas très utile au Canada de s'être pourvu de chasseurs F-18 si on ne pouvait pas détecter un escadron de bombardiers soviétiques survolant notre territoire.

La semaine dernière un rapport d'un comité du Sénat affirmait qu'il y avait de vastes failles dans la surveillance de notre espace aérien. « Il y a des zones importantes de notre espace aérien où les Russes peuvent arriver avec des bombardiers sans qu'on les détecte, c'est pourquoi on négocie avec les Américains pour savoir ce qui se passe », a dit M. Coates.

Le précédent gouvernement a acheté le F-18 « et si on n'a pas un système de surveillance, on ne

peut pas réellement les utiliser efficacement », a-t-il soutenu.

Quant à John Turner, il a pressé le ministre de préciser si, lors de leur rencontre des 17 et 18 avril prochains, les leaders Brian Mulroney et Ronald Reagan auront un accord sur la défense à signer à Québec.

À M. Coates qui niait tout, le libéral a rétorqué : « Ou ces négociations sont tenues à la noirceur, ou c'est le ministre lui-même qu'on a laissé dans l'ombre. »

Hors de la Chambre, Jean Chrétien, critique de son parti dans ce domaine, a soutenu que les discussions sur un système de défense ne pouvaient être dissociées de pourparlers sur la surveillance.

« Les Américains ont installé un système armé en Alaska, c'est bon pour défendre la Californie, mais si on veut protéger New York et Washington il faudra passer sur le territoire canadien », a-t-il rappelé.

« Le gouvernement veut à tout prix faire plaisir aux Américains », a-t-il rappelé, soulignant le danger d'une participation canadienne à la « guerre des étoiles » américaine.

## Crosbie critique le juge Harrigan

OTTAWA — Le ministre de la Justice, John Crosbie, n'a pas ménagé ses critiques, hier, à l'endroit du juge Andrew Harrigan, de la Cour provinciale du Nouveau-Brunswick, pour avoir insinué que le sachet de marijuana trouvé dans la valise du premier ministre Richard Hatfield y avait été placé par un journaliste.

On sait que le juge Harrigan a disculpé mardi M. Hatfield de l'accusation de possession de marijuana qui pesait sur lui. La drogue avait été découverte dans une pochette de la valise du premier ministre dans le cours des vérifications d'usage effectuées à l'aéroport de Fredericton le 25 septembre dernier, lors de la visite de la reine Elizabeth au Canada.

Le juge avait souligné qu'il considérait comme très suspect le fait que le journaliste Pat Ryan, du réseau de télévision ATV, ait été au courant de l'affaire le lendemain même de la saisie et deux jours avant que la GRC n'ait avisé M. Hatfield de ses soupçons.

M. Crosbie a déclaré hier, lors d'une conférence de presse, que les commentaires du juge Harrigan lui paraissaient pour le moins surprenants et qu'à son avis, M. Ryan avait été traité injustement.

D'après UPC

# Discrimination et Charte des droits cohabiteront

OTTAWA — La retraite obligatoire est-elle une forme de discrimination acceptable? L'exclusion des femmes des unités de combat de l'armée doit-elle continuer? La Loi sur le dimanche viole-t-elle la liberté religieuse? La pratique de verser les allocations familiales aux femmes est-elle discriminatoire envers les hommes?

**GILLES PAQUIN**  
de notre bureau d'Ottawa

Ces questions controversées et une foule d'autres semblables embarrassent tellement le gouvernement fédéral qu'il ne parvient pas à faire son lit. Il a donc décidé de suspendre le processus de modification des lois canadiennes pour les rendre conformes à la Charte des droits adoptée en avril 1982.

C'est ce qu'a indiqué hier au parlement le ministre de la Justice, M. John Crosbie, au moment où il déposait un document de travail sur les droits à l'égalité.

Lors de la promulgation de la Charte il y a trois ans, le parlement avait retardé l'entrée en vigueur des dispositions relatives aux droits à l'égalité jusqu'au 17 avril 1985.

Les gouvernements devaient profiter de ce délai pour examiner et modifier les lois dont les dispositions contreviennent à l'article 15 de la Charte.

Cet article reconnaît le droit à toute personne de ne pas faire l'objet de discrimination fondée notamment sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.

Après avoir effectué l'examen de plus de 1.100 textes législatifs pour les rendre conformes à la Charte, le ministre de la Justice a finalement choisi de présenter hier une loi pour en modifier seulement 50.

Pour les autres, il s'est contenté de les regrouper dans un document de travail rendu public en même temps. Ce texte sera confié à un comité parlementaire qui pour les rendre conformes à la pour prendre le pouls de la population.

Fort de ces consultations et des recommandations du comité, le gouvernement tranchera ensuite ces problèmes épineux, a expliqué M. Crosbie.

« C'est un retard injustifiable » a dit aussitôt le critique néo-dé-

mocrate en la matière, M. Svend Robinson. « Le gouvernement a reçu le mandat d'agir pendant ces trois ans et non pas de consulter ».

Selon le député, la décision du gouvernement « constitue une négation de l'esprit de la Charte ». Il a souligné qu'il n'appartenait pas à la seule majorité gouvernementale de décider des droits à l'égalité.

**Première étape**

Parmi les 50 lois que M. Crosbie compte modifier à plus brève échéance, il s'en trouve une douzaine conférant des pouvoirs de perquisition aux agents du gouvernement.

Il y a par exemple la Loi sur les parcs nationaux, celle sur les faillites, celle sur l'inspection du gaz ou encore celle sur les poids et mesures qui permettent toutes la tenue d'inspections sans mandat.

Elles devront maintenant mettre les citoyens à l'abri de perquisitions abusives.

La Loi de l'immigration sera aussi changée pour ouvrir au public les audiences tenues par les arbitres en conformité avec les dispositions de la Charte garantissant la liberté d'expression.

## SOLDE D'ÉQUIPEMENT ORDINÉ COMPATIBLE APPLE ET IBM

**SYSTÈME D'ORDINATEUR MICROCOM PDOS<sup>MD</sup>**  
AVEC TOUT CE QUI EST NÉCESSAIRE, INCLUANT:

- Microcom Master 64K, avec carte de langage incorporée.
- 52 clés de fonctions pour BASIC et commandes de disques.
- 10 clés de fonctions programmables par utilisateur incluant commandes de fonctions.

• Clés en grappes numériques pour entrée de données numériques.

• Clés à répétition automatique. Clé «roll-over» sur clavier pleine grandeur ascil-majuscules et minuscules.

• Carte de commande d'entraînement couplé avec amorces automatique.

• Entraînement par disque 35/40 - Format Apple - demi-piste.

• Moniteur phosphorescent vert 12" - AMDEK P-3.

• Carte interface parallèle centronique trémé et câblé.

• Imprimante, matrice à points 120 cps avec fontes pour choix de caractères et de graphiques (9 langages), système de chargement de caractères et manuel d'utilisation.

• Joystick super à 4 boutons pour commandes du curseur ou jeux.

• Manuel d'instruction complet. Tous les câbles requis.

• Cours individuel complet de 2 heures (inclus)

**SUPER SOLDE \$1699**

**SOURIS GRATUITE AVEC CET ENSEMBLE**  
COMPRENANT LOGICIEL POUR GRAPHIQUES ET MANUEL DÉTAILLÉ

OPTION 1 DEUXIÈME LECTEUR DE DISQUETTE \$149.95

OPTION 2 MODEM TAITRON, ENTIÈREMENT COMPATIBLE AU DC HAY \$99

**OFFRE SPÉCIALE! ORDINATEUR MICROCOM-XT 256K, COMPATIBLE AU IBM PC<sup>®</sup> — GARANTIE COMPLÈTE D'UN AN SUR TOUT LE SYSTÈME, PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE.**

**L'ENSEMBLE COMPREND:**  
ORDINATEUR MICROCOM XT À MINIDISQUES RIGIDES B10S 8 SECTEURS

• MÉMOIRE DRAM 256K 150 NS

1 — HORLOGE TENANT L'HEURE ET LA DATE, AVEC ALIMENTATION AUXILIAIRE À PILES ET LOGICIEL COMPLET

1 — CONTRÔLEUR DE LECTEUR DE MINIDISQUES DOUBLE SUR CARTE MULTI I/O

1 — CONTRÔLEUR D'IMPRIMANTE EN PARALLÈLE — BIDIRECTIONNEL

1 — LECTEUR DE MINIDISQUES DOUBLE FACE 360K — COMMUTEUR DMA

1 — PRISE POUR IMPRIMANTE EN SÉRIE OU MODEM RS-232-C

1 — CÂBLE D'IMPRIMANTE EN PARALLÈLE, ENVIRON 6 PIEDS DE LONGUEUR

1 — LOGICIEL SPOOLER POUR IMPRIMANTE

1 — PROGRAMME DE CONFIGURATION DE MÉMOIRE RAMDISK, ULTRA-RAPIDE

1 — PRISE POUR JEU JOYSTICK

1 — IMPRIMANTE PAR POINTS SMITH-CORONA D-100 120 CARACTÈRES/SECONDE

1 — PAQUET DE PAPIER KLEEN-CUT DE PREMIÈRE QUALITÉ

1 — PAQUET DE 10 MINIDISQUES DOUBLE FACE

1 — MONITEUR HAUTE DÉFINITION MICROCOM P-31 12" VERT, AVEC ÉCRAN ANTI-REFLETS

1 — CARTE D'ADAPTATION POUR MONITEUR GRAPHIQUE COULEUR.

**IBM<sup>®</sup> ORDINÉ COMPATIBLE XT SYSTÈME D'ORDINATEUR OFFRE D'INTRODUCTION \$2995**

MOINS QUE DEMI-PRIX D'UN ÉQUIPEMENT IBM ET AVEC 4 FOIS LA GARANTIE



## Le banditisme souterrain

Un jeune homme de 16 ans attendait le métro à la station St-Laurent, lorsque quatre voyous ont sauté sur lui pour lui voler son argent. Comme il n'en avait pas, ils sont partis avec son manteau et ses bottes. Ils ont quand même eu la charité de lui laisser leur vieux veston et une paire d'espadrilles usées jusqu'à la corde.

On ne compte plus les vols commis dans le métro, ni les agressions. Il y en a qui se promènent armés de chaînes. Sous leurs blousons, ils cachent parfois des couteaux. Jusqu'ici on a voulu minimiser le manque de sécurité dans le métro, pour ne pas apeurer les usagers, mais il est temps de voir la réalité en face. On est en danger dans le métro.

## L'industrie de la charité

En prévision du Téléthon de la paralysie cérébrale, on organise mille et une activités pour recueillir des fonds. Qu'est-ce qu'on ne ferait pas pour une bonne cause? Mais certaines de ces causes sont un peu curieuses.

Par exemple, un salon de coiffure organise un «coiffethon» pour la paralysie cérébrale. On offre des prix réduits ainsi qu'un buffet et du café à toutes les clientes qui viendront se faire coiffer pendant la nuit en question.

Le communiqué de presse ne précise pas quel pourcentage de la recette sera versé à la bonne cause. La propriétaire du salon affirme cependant au téléphone que la totalité de l'argent ira au téléthon. Souhaitons-le!

## En faisant le plein

Avez-vous aimé les beaux verres et la belle vaisselle qu'on vous a donnés «en cadeau» lorsque vous êtes allés prendre de l'essence? Avez-vous profité du beau coupon qu'on vous a «donné» dans cette autre station, pour aller vous acheter un hamburger?

Moi j'ai aimé mon verre, car j'aime tous les cadeaux, mais c'est en le serrant dans mon armoire de cuisine que j'ai réalisé qu'il y a une chose dont je ne manque pas dans la vie: ce sont des verres. Mes armoires en sont pleines.

Dans le fond, nous n'avons que faire des «cadeaux» de vaisselle ou de nourriture que nous font les vendeurs d'essence. Ces supposés cadeaux, nous les payons de toute façon, que nous en voulions ou pas. Quant aux cigarettes qu'on vend au rabais dans certains garages, les non-fumeurs ne peuvent pas en profiter et ils sont encore une fois bernés.

Nous aimerions mieux payer notre essence moins cher, et avec l'argent ainsi économisé aller acheter notre propre vaisselle, nos verres, hamburgers et cigarettes, à notre convenance. Et dans tout ça, une chose est certaine: les compagnies d'essence ne font de cadeaux à personne.

## Le prix de la boucane

Les magazines et les journaux qui publient des annonces pour les cigarettes sont-ils libres de publier également des articles sérieux sur le cancer?

Un journaliste affirme avoir eu du mal à vendre un reportage sur le cancer à une revue mensuelle à grand tirage, parce que le directeur craignait de perdre la clientèle des fabricants de cigarettes. C'est curieux et ça mérite qu'on fasse une petite enquête.

Chez Quebecor, la directrice commerciale, Ghislaine Brunet, nie qu'aucun problème se soit jamais posé, vu que la plus grande partie des magazines de son groupe (*Les idées de ma maison*, *Coup de poigne*, etc.) ne sont pas destinés au public-cible des fabricants de cigarettes.

Chez Maclean-Hunter et à LA PRESSE, on n'apprend que le bon de commande publicitaire des cigarettes spécifie que l'annonce doit être placée loin de tout article sur le cancer. On ne se souvient pas de cas où des annonces aient carrément été annulées à cause d'un article publié.

## L'information qu'on nous donne

Jean Paré et Guy Deshaies, de l'Actualité, sont très surpris qu'on soulève cette question de publicité. Ils font ressortir que les fabricants de cigarettes ne sont pas en position de régenter la presse écrite, car c'est le seul moyen qui leur reste, avec les panneaux-réclames, pour annoncer leur marchandise. La télévision et la radio leur sont interdites depuis longtemps, et le gouvernement fédéral vient de leur enlever la commande du sport amateur. Dans ces conditions, ils ont plus besoin des journaux et magazines que ces derniers n'ont besoin d'eux.

## Les fumeurs sont têtus

Aujourd'hui plus personne n'ignore que le tabac est relié au cancer du poumon et aux maladies cardiaques. Ceux qui continuent de fumer le font par faiblesse ou par entêtement, non par ignorance. On pourrait dire: tant pis pour eux, si leur sale habitude n'emboucanait pas aussi les honnêtes gens qu'ils côtoient.

Seule une loi sévère pourra nous garantir le droit à l'air pur. Cette loi existe à peu près partout en Amérique du Nord, sauf ici, et ce n'est pas notre premier ministre actuel qui nous la donnera, vu qu'il est lui-même une cheminée ambulante.

Même dans les endroits où il est interdit de fumer, des gens allument des cigarettes sans aucune gêne. C'est plutôt les autres qui se sentent gênés de les rappeler à l'ordre. Les fumeurs sont agressifs, sans doute parce qu'ils savent qu'ils frôlent la mort de près à chaque fois qu'ils tirent sur leurs clous de cerceaux.

Mettez ça dans vos pipes!

## INCENDIES À BORD DES AVIONS

# Les sociétés aériennes devront améliorer les mesures de sécurité

OTTAWA (PC) — Le ministre des Transports va demander aux sociétés aériennes d'améliorer leur façon de procéder face aux incendies à bord des appareils en plein vol, à la suite de l'incendie qui a éclaté en 1983 à bord d'un jet d'Air Canada et qui a entraîné la mort de 23 passagers.

Un communiqué émanant du bureau du ministre des Transports Don Mazankowski dit que les manuels d'instructions (sur le fonctionnement des avions) doivent insister sur la nécessité, de la part des membres d'équipage, « de prendre des mesures immédiates et audacieuses pour connaître l'origine et la gravité d'un incendie signalé à bord d'un appareil ».

De même, les capitaines seront enjoins de prendre sur-le-champ des mesures d'urgence de façon à pouvoir effectuer un atterrissage en catastrophe au moment le plus approprié.

Les programmes d'entraînement du personnel navigant devront également être modifiés en conséquence.

Le ministre des Transports faisait écho aux recommandations formulées en octobre dernier par le Conseil canadien de la sécurité aérienne.

Le gouvernement a accepté la plus grande partie des cinq recommandations formulées par le conseil, mais a rejeté la suggestion voulant qu'un plus grand nombre de panneaux amovibles soient installés à l'intérieur des appareils.

## Frank Scott est décédé

D'après CP

Frank Scott, qui fut longtemps doyen de la Faculté de droit de l'Université McGill, est décédé mercredi à Montréal, à l'âge de 84 ans.

M. Scott était considéré comme l'un des plus grands experts canadiens en droit constitutionnel. Défenseur farouche des libertés civiles, il engagea plusieurs batailles juridiques retentissantes avec le gouvernement du premier ministre Maurice Duplessis. Il joua un rôle de premier plan dans la révocation de la fameuse « loi du cadenas », qui interdisait les réunions entre personnes soupçonnées de tendances communistes.

<p><b>MICROCOM</b></p> <p>OTTAWA 107, rue Colonnade, Ottawa Ontario Tél.: 727-1650</p>	<p><b>SIEGE SOCIAL ET MAGASIN</b> 2060, TRANSCANADIENNE PRÈS DU CHEMIN DES SOURCES (VOIE DE SERVICE SUI) 683-4030</p> <p>IBM<sup>®</sup> est une marque de commerce de IBM Computer</p>	<p><b>CENTRE-VILLE</b> 4142, RUE STE CATHERINE OUEST (EN FACE DE WESTMOUNT SQUARE) 931-0183</p> <p>IBM<sup>®</sup> est une marque de commerce de IBM Computer</p>	<p><b>NOUS RÉPARONS TOUTE MARQUE D'ORDINATEURS</b> NOUS ALIGNONS TOUTE UNITÉ DE DISQUES</p> <p>Apple<sup>®</sup> est une marque de commerce de Apple Computer</p>
<p><b>MICRO-ORDINATEURS</b> 5512, rue Jean-Talon est, Montréal Tél.: 255-3799</p>	<p><b>COMPUCLASSE INC.</b> 468, rue Victoria, Saint-Lambert Tél.: 465-9977</p>	<p><b>FUTUR INFO INC.</b> Galerie de la Rivière-Sud 6185 boul. Taschereau, Brossard 678-1958</p>	

## Un sursis pour le système impérial

Le gouvernement fédéral vient de donner un coup de frein à la conversion au système métrique. C'est une décision fortement controversée, comme tout ce qui a trait au système métrique, car il soulève davantage les passions que le sens de la mesure.

La décision du gouvernement affecte moins l'implantation du système métrique que la disparition du système impérial. Il ne revient pas sur la décision de rendre le système métrique obligatoire et universel; il ne fait que prolonger la cohabitation des deux systèmes dans certains domaines où la résistance du public a été particulièrement forte.

L'implantation du système métrique au Canada a fait des pas de géants. Depuis des années, les écoles n'enseignent aucun autre système et les jeunes sont incapables de faire toutes les conversions que leurs aînés apprenaient si inutilement à l'école. Il n'y a que les nostalgiques invétérés qui peuvent songer à un retour en arrière.

Par ailleurs, de nombreuses industries, à commencer par l'automobile, ont entrepris la conversion au système métrique sans attendre des directives gouvernementales. Sauf pour les métaux précieux et certaines matières premières, le système métrique est roi dans le commerce international.

Le Canada est ainsi déjà converti au système métrique dans les domaines importants. Cependant, un grand nombre de Canadiens n'y sont pas exposés dans leur travail. Ils ne rencontrent ces nouvelles mesures que dans les magasins lorsqu'ils font un achat. Ils ne comprennent pas pourquoi on remplacerait un système de mesure qui leur est familier par un autre qui ne présente aucun avantage à première vue.

Les Canadiens français s'y sont mis plus rapidement que leurs compatriotes. Ils ont sans doute assimilé plus facilement un nouveau vocabulaire dont l'origine est française. Les Canadiens anglais, en revanche, n'avaient pas cet avantage. En effet, il est difficile de se fier à un nouveau système quand on n'est sûr ni de l'orthographe ni de la prononciation d'un terme aussi simple que kilomètre.

Le programme de conversion adopté par les gouvernements libéraux sous-estimait peut-être cette résistance aussi profonde qu'irrational: tant que l'utilité de l'objectif final était justifié, il était important de progresser aussi vite que possible. Le gouvernement de M. Mulroney a donc décidé de mettre la pédale douce sur les aspects les moins populaires de la conversion.

Ce coup de frein est peut-être justifié. Un système de poids et mesures n'est utile que s'il est généralisé. C'est même un des arguments majeurs en faveur de la conversion au système métrique. Cependant, un système ne sera jamais complètement généralisé si une partie importante de la population a de la peine à l'accepter. Depuis l'antiquité, les poids et les mesures doivent jouir de la confiance complète des gens, au même titre que la monnaie, s'ils sont censés servir l'industrie et le commerce.

En accordant un sursis au système impérial dans certains domaines limités, le gouvernement peut faciliter l'adoption du système métrique par tous les Canadiens. Le gouvernement ne devrait, cependant, pas laisser planer le moindre doute quant à sa détermination de convertir le pays complètement et rapidement au système métrique.

Frédéric WAGNIÈRE

## Les jugements du juge Harrigan

Le juge Andrew Harrigan, du Nouveau-Brunswick, a fait beaucoup de choses mardi après-midi. Il a acquitté le premier ministre Richard Hatfield des accusations de marijuana qui pesaient sur lui; il a critiqué la Couronne pour son étrange façon de procéder durant le procès; et il a pointé du doigt un journaliste qu'il soupçonne de complot contre le premier ministre. On est habitué aux deux premières; on ne doit pas accepter la troisième.

Car enfin, si un juge se sert de l'immunité que lui confère le tribunal pour salir la réputation de personnes présumées innocentes selon le Droit, où trouvera-t-on justice?

Bien sûr, il faut un coupable. Le juge Harrigan considère que la Couronne n'a pas su prouver la culpabilité de M. Hatfield. La preuve la plus accablante aurait été celle des empreintes digitales. Mais elle ne pouvait se faire: les similitudes entre celles de M. Hatfield et celles prélevées sur le sachet de marijuana ne pouvaient suffire à l'identification. Pour le reste, rien de probant. Il était normal que M. Hatfield soit acquitté.

Mais si on l'acquitte, il faut trouver un autre coupable pour satisfaire la justice. Le juge en a trouvé un: le journaliste Pat Ryan, du réseau ATV, qui était au courant de l'incident avant tous ses collègues. Comme le gérant de l'aéroport et les dix policiers, les seuls à être officiellement avertis du «crime», ont juré ne rien avoir révélé au journaliste, le juge a conclu que ce dernier avait dû tremper dans le complot.

C'est ce qu'il a insinué. Il a donc accusé directement un citoyen sans aucune enquête, sans aucune preuve, sans plus de présomption qu'une déduction qu'on peut faire en discutant d'un cas en groupes intimes mais sûrement pas sur le Banc. L'accusation d'un juge crée immédiatement un préjudice grave à la personne concernée. Ou bien elle n'est plus considérée comme innocente, ou bien le juge n'est plus considéré comme un juge impartial et raisonnable. Dans l'un et l'autre cas, la justice y perd.

On sait que le Canada possède un certain nombre de mesures, de lois ou de règlements qui servent à protéger ses institutions les plus nobles. C'est le sens, par exemple, de l'immunité parlementaire. Pour que les membres du parlement puissent s'engager dans des débats en défendant des positions contraires et en pressant leurs interlocuteurs jusqu'à la limite, personne ne peut retenir en justice les accusations non fondées qui sont faites dans le style des traditions politiques. On peut les trouver regrettables ou même indignes; le président de la Chambre ou de l'Assemblée peut demander qu'on les retire. Mais elles ne peuvent servir devant la Cour.

Les juges profitent d'une protection semblable. Il est rare qu'ils aient à s'en servir. Car ils ne connaissent pas les mêmes situations, les contextes passionnés et les envolées partisans de politiciens. Conséquemment, leurs excès pourront avoir plus d'importance. Ils seront d'autant plus graves et regrettables.

Selon l'information que l'on a sur ce qui s'est passé à la Cour de Frédéricton, le juge Harrigan a commis un de ces excès. Il a abusé de son privilège d'immunité pour accuser un individu que la Justice canadienne considère innocent. S'il n'était juge, il pourrait être poursuivi pour diffamation.

Le journaliste se défend comme il peut. Il porte le poids de cette accusation. Ce qu'a fait le juge Harrigan, au sortir d'un procès, dépasse sûrement, en gravité, la cause qu'il jugeait à ce moment-là.

Jean-Guy DUBUC

## EN ATTENDANT DE RETROUVER LE PETIT MÉTIVIER, LES POLICIERS DE LA SQ ACCENTUENT LES MOYENS DE PRESSION



Droits réservés



Jacques Dufresne

## La guerre des phoques

(Collaboration spéciale)

Les consommateurs sont en train de mettre un terme à la guerre des phoques: en s'abstenant d'acheter les manteaux du même nom et de la même peau. Quel pouvoir auraient les citoyens du monde s'ils pouvaient exprimer leur opinion de la même manière décisive dans tous les débats!

L'ensemble de l'affaire continue toutefois d'échapper à la plus élémentaire rationalité. L'atteinte à l'image du Canada dans le monde est tout à fait hors de proportion avec les actes posés par les pêcheurs terre-neuviens ou madielinots. Pourquoi l'opinion publique internationale ne s'est-elle pas mobilisée contre le sort fait aux taureaux en Espagne, aux oies en France, aux animaux de laboratoire dans tous les pays «civilisés»? Quel est donc le mauvais génie qui s'acharne ainsi contre nous? Qui a mis cette marijuana dans nos valises diplomatiques?

Le mot de cette énigme c'est le professeur Benjamin Simard qui l'a révélé récemment devant la Commission royale sur le phoque: pour le malheur de nos pêcheurs et des Inuits, cet animal réunit toutes les qualités que les gens aiment retrouver chez les animaux. Il est, si l'on me permet cette analogie, l'équivalent chez les bêtes de ce que serait chez les humains une synthèse de Brigitte Bardot, Jane Fonda et Nathalie Bayle. Incidem-

ment, pourquoi les sirènes de la mythologie ont-elles, greffé sur un buste humain, un prolongement vers le bas qui, par son unjambisme et sa capiteuse mouvance, rappelle celui du phoque?

En interrogeant les gens à la sortie des zoos, Desmond Morris a découvert qu'ils ont une préférence marquée pour la fourrure pâle, la tête ronde, le nez court, les yeux foncés, une démarche pataud. C'est le portrait robot du blanchon.

En prenant les pêcheurs de phoques comme cibles, on était beaucoup plus sûr de toucher l'opinion publique qu'en s'en attaquant aux tortionnaires d'animaux de laboratoires. D'où les malheurs du Canada, pays nordique où la chasse au phoque se trouve concentrée.

Mais le problème se serait posé tôt ou tard même si les préférences actuelles des gens allaient à des animaux comme les oies ou les taureaux. La lutte pour la défense des phoques s'inscrit dans un vaste mouvement auquel aucun aspect important du malheur des animaux n'échappe désormais. Ce mouvement prend de plus en plus l'allure et les méthodes de la lutte contre l'esclavage au siècle dernier.

Les actions directes, illégales, en faveur des animaux ont d'ailleurs été comparées aux méthodes qu'utilisaient les antiesclavagistes

pour aider les esclaves du Sud à fuir vers le Canada ou les États libres via «l'underground railroad». Le principal leader des mouvements de libération des animaux, le New-Yorkais Henry Spira, s'était illustré auparavant par sa lutte contre la ségrégation raciale et, en tant que syndicaliste réformiste, contre l'exploitation de certaines catégories de travailleurs.

Dans la seule coalition dirigée par Spira, on dénombre près de 400 mouvements regroupant plus de deux millions de personnes.

Jusqu'à ce jour la lutte contre les excès commis dans les laboratoires a été plus efficace que les luttes menées sur l'autre front, celui de l'élevage industriel, par le FARM (Farm Animal Reform Movement).

À l'Institut de Behavioral Research de Silver Springs, Maryland, un militant, Alex Pacheco, a pu s'introduire à titre d'employé bénévole dans un laboratoire où des singes, mutilés pour fins d'expérimentation, étaient abandonnés sans soins vétérinaires. Après avoir pris des photos et fait intervenir comme témoins de nombreux savants, il a porté la cause devant les tribunaux. Le directeur du laboratoire, Edward Taub, a été condamné sous six chefs d'accusation. Bien entendu, il a perdu ses fonds de recherche. Les victoires de ce genre se multiplient à

travers le monde, en dépit des maladrances de certains extrémistes.

Les ouvrages savants sur la question abondent également. L'un des derniers revues françaises *Débat* et *Autrement* consacraient chacune un numéro spécial aux animaux. Dans le dernier numéro de *The New York Review of Books*, l'auteur de *Animal Liberation*, Peter Singer, recense une dizaine d'ouvrages parus récemment.

En dépit de ses incohérences — pourquoi tant de bonté pour les chiens et les phoques et si peu pour les lièvres ou les porcs? — les mouvements pour la défense des animaux sont plus que des modes, ils ont des racines profondes, que l'on retrouve dans Plutarque, l'un de ceux qui ont contribué la plus efficacement à adoucir le sort des esclaves dans l'antiquité: «Il ne faut pas, écrit Plutarque, se servir des êtres animés comme on se sert de souliers ou d'autres effets de cette espèce, qu'on jette lorsqu'ils sont rompus ou usés par le service. On doit s'accoutumer à être doux et humain envers les animaux, ne fût-ce que pour faire l'apprentissage de l'humanité à l'égard des hommes.»

A ces préoccupations morales de toujours s'ajoute aujourd'hui, pour plusieurs, l'angoisse de devoir choisir entre la solidarité avec les animaux sur une planète vivante et l'identification aux machines sur une planète morte.

### POINT DE VUE

## La simplicité, une vertu humiliée

Les professeurs d'histoire de la littérature aiment toujours citer quelques anecdotes plus ou moins authentiques se situant dans la bonne tradition académique. Ces incidents pénibles ou plaisants ont supposément pour fin d'alléger l'enseignement magistral et

Roger DUHAMEL  
collaboration spéciale

d'éclairer davantage la réflexion que le professeur souhaite graver dans l'esprit de ses auditeurs, indifférents ou passionnés. Se transmettent ainsi de génération en génération de petits faits significatifs qui n'ont peut-être jamais existé et qui deviennent vrais à force d'être répétés. Corneille était à ce point avaricieux ou impécunieux qu'il faisait ressembler sa seule paire de chaussures. La distraction de La Fontaine lui a fait oublier qu'il avait eu un fils autrefois. Il est facile de poursuivre longtemps dans cette veine.

Buffon a écrit des considérations savantes et pondérées sur le style. La légende veut qu'il tenait en si haut respect le sacerdoce de l'écriture qu'il ne s'installait jamais à sa table de travail avant d'avoir terminé sa toilette d'apparat; manchettes brodées et jabots ondulants lui paraissaient indispensables à la noblesse et à la dignité de l'art d'écrire. Étonnons-nous

ensuite qu'il ait si souvent un style empressé...

Nos contemporains ne s'entourent pas des mêmes précautions; il leur sied volontiers de taper leurs livres, vêtus d'un slip et d'une chemisette multicolore. Pour s'épargner de suer sang et eau, ils ont trouvé beaucoup mieux encore que s'habiller comme des primitifs; ils ont mis au point toute une série de formules interchangeables dont il est facile d'user sans même avoir à réfléchir. Il existe en fait une espèce d'espéranto du style.

C'est le bon gros Léon Daudet qui remarquait un jour qu'il doit y avoir beaucoup de mots lassés en diable d'être inséparablement unis les uns aux autres depuis le temps qu'ils cohabitent! On dit tout naturellement, même et surtout sans y prêter la moindre attention: un médecin dévoué, un savant avocat, un saint prêtre, etc. Il nous indiffère si les attributs de dévouement, de science et de sainteté collent à ces différents personnages. Bien sûr, c'est si commode! Les adjectifs sont d'incorrigibles courtisanes...

Nous rencontrons souvent des gens qui ont une conversation aisée, charmante, simple, pleine de naturel. Dès qu'ils ont à écrire, tout change subitement; ils se gourment, ils recourent à des phrases ampoulées, à des périphrases maladroites, à des circon-

locutions souvent risibles. Que s'est-il donc passé? À leur insu, ils dressent un mur entre la langue écrite et la langue parlée. Les plus pédants d'entre eux sont punis par où ils ont péché; ils en viennent à nous parler dans une langue empruntée à leur écriture poussive.

Ne nous couvrons pas la tête de cendres. Ce travers ne nous est pas particulier, on le dénonce périodiquement en France. Non pas tellement chez les écrivains chevronnés qui rédigent leurs livres avec le souci de l'originalité et de la souplesse de la forme, mais chez les orateurs et les journalistes qui doivent toujours courir au plus pressé. Un parlementaire soutiendra volontiers que nous en sommes à un tournant grave de l'histoire. À ce compte-là, il y a belle lurette que nous tournons en rond. Et s'il veut nous convaincre de son interprétation des faits, il brosse un large tour d'horizon.

En littérature, il est de nos jours très bien porté d'être accordé à son époque. On parle souvent d'une pièce valable ou authentique, ou profondément engagée dans l'humain, écrite dans une langue drue. Les circonstances, comme les Pyrénées de jadis, sont abolies en faveur des conjonctures, qui sont le plus souvent cruciales. Les jeunes filles qui s'embêtent tout bonnement en espérant un partenaire de lit ont découvert un terme mieux choisi pour expliquer leur

comportement; elles souffrent de complexes ou d'aliénation, selon les coordonnées de leur génération. Heureusement, elles entendent se soumettre à des impératifs ou à des disciplines. Elles sont nées, que voulez-vous, sous le signe de ceci ou de cela. Marie-Chantal était évidemment un mythe, comme l'affirmait avec beaucoup de sérieux François Mauriac, mais cette petite, sans doute issue des romans de Mme Sagan, appartient à une famille nombreuse.

La sévérité en ce domaine serait une forme de jansénisme littéraire et qui oserait jeter la première pierre? Il est également vrai que la plupart de ces mots, de ces tournures, employés avec discernement, sont tout à fait justifiés. C'est leur abus qui ne l'est pas et dénote autant de snobisme que de paresse d'esprit. On veut jeter de la poudre aux yeux des badauds et le plus triste, c'est que le truc réussit souvent.

Jacques Bainville s'agaçait de lire dans les journaux des phrases comme celle-ci: «Cette année, les courses à Auteuil ont eu lieu sous le signe de la pluie.» Et il ajoutait: «La Bruyère écrivait: il a plu hier.» Ce qui était amplement suffisant. Comme nous avons tort de recourir à des acrobaties verbales pour exprimer une idée vieille comme le monde ou un sentiment jeune comme l'aurore!

TÉMOIGNAGE

Les écoles protestantes et l'enseignement du français

Directeur général de la Commission des écoles protestantes de la région montréalaise (PSB GM), l'auteur montre dans cet article écrit pour LA PRESSE que l'organisme qu'il dirige, loin de constituer un bastion de résistance à l'extension de la langue française, contribue au contraire à son épanouissement.

Ce qu'il faut souligner en plus, c'est qu'en 1961, les cours d'enseignement intensif du français langue seconde n'existaient pas alors que, de nos jours, en dépit du fait que le secteur de langue anglaise ne compte plus que 24 671 élèves, il y a 8 952 élèves, soit 36,27% de ce secteur, qui ont choisi de plein gré le programme intensif de l'enseignement du français langue seconde dit à immersion.

A titre d'exemple, il suffit de souligner que, si le ministère de l'Éducation allouait les fonds fédéraux comme cela se fait dans d'autres provinces selon une formule spécifique qui accorderait \$30 par élève du primaire et \$50 par élève du secondaire inscrits dans des cours intensifs de français, alors la Commission des écoles protestantes du grand Montréal bénéficierait pour l'année scolaire 1984-1985 d'une allocation de fonds spéciaux de quelque \$373 140.

À la suite de la publication du rapport du Conseil supérieur de l'éducation sur l'enseignement des langues secondes dans les écoles primaires et secondaires, il sera peut-être bon d'analyser la situation telle qu'elle se présente dans les commissions scolaires, d'autant plus que certains faits saillants ne sont pas soulignés par le rapport en question surtout en ce qui concerne le financement de cet enseignement et les fonds fédéraux mis à la disposition des autorités provinciales de langue date déjà pour cette fin spécifique.

Le fait qu'une si forte proportion d'élèves choisit de plein gré l'enseignement intensif du français indique clairement que le fait français n'est pas imposé de force au sein de la Commission des écoles protestantes du grand Montréal mais par conviction, ce qui en soi est primordial.

C'est depuis 1967 que cette tendance à accorder à la langue française et à son enseignement une priorité absolue a continué à se développer au cours des dix-huit dernières années, sans pour autant avoir perdu quoi que ce soit de son élan initial ni de son enthousiasme général. Les statistiques des inscriptions aux cours intensifs de langue française le prouvent et sont disponibles pour fins de consultation, tout comme le prouve la composition intrinsèque du corps enseignant de la Commission des écoles protestantes du grand Montréal dont un quart des membres au moins sont de langue française nonobstant leur affiliation religieuse.

Marcel R. FOX

Je me permets donc de ce fait de faire rapport en ce qui concerne la Commission des écoles protestantes du grand Montréal afin de souligner certains développements dans le domaine de l'enseignement des langues au sein de cette commission scolaire qui, à mon avis, sont loin d'être connus du public en général.

Loin de former un bastion de résistance à l'épanouissement de la langue française, la commission scolaire en question contribue positivement et à ses propres frais à l'épanouissement de cette langue. Le développement des programmes en question et les progrès réalisés reviennent tous exclusivement à l'initiative de la communauté et de la commission scolaire sans aide quelconque de la part des autorités ministérielles.

Pour beaucoup, encore de nos jours, la Commission des écoles protestantes du grand Montréal représente l'antre de prédilection des anglophiles et le bastion de résistance à l'épanouissement du français.

En effet, malgré l'existence, depuis de nombreuses années, du fameux programme fédéral et provincial du bilinguisme en éducation, la Commission des écoles protestantes du grand Montréal n'a jamais pu bénéficier d'une allocation de fonds sous ce chapitre.

Ceux qui le croient ou le pensent ont tort. Ils ne se rendent pas compte que le fait français a eu en effet un impact distinct et l'exerce encore d'une façon réelle et tangible au sein de la Commission des écoles protestantes du grand Montréal. La commission scolaire s'est adaptée aux circonstances et elle peut être justement fière de son évolution. Les faits en témoignent.

Si au Québec, le ministère de l'Éducation avait distribué les fonds fédéraux à toutes les commissions scolaires selon une formule similaire à celle en vigueur dans bien d'autres provinces du Canada pour encourager, par subventions, l'enseignement des deux langues officielles du pays, alors la Commission des écoles protestantes du grand Montréal aurait pu bénéficier, au cours des années, de contributions fort appréciables qu'elle aurait pu utiliser à bon escient.

Il y a vingt ans, en 1961, en plein cycle de la révolution tranquille, la Commission des écoles protestantes du grand Montréal comptait 64 255 élèves dont 61 852 élèves de langue anglaise et 2 403 de langues française, soit un rapport de 96,27% d'une part et de 3,73% de l'autre. Dans l'année scolaire 1984-1985, cette même commission scolaire ne compte plus que 31 885 élèves dont 24 671 dans le secteur de langue anglaise et 7 214 dans celui de langue française, soit un rapport de 77,4% versus 22,6%.

LIBRE OPINION

Le retrait israélien du Liban

Pour Israël, au Liban, c'est donc le «commencement de la fin» et dans quelques semaines l'armée israélienne se sera repliée sur une nouvelle ligne, au sud de Sidon, en attendant le repli définitif sur la frontière israélo-libanaise. Cette solution est définie, unanimement au sein de la coalition gouvernementale — divisée cependant — comme de l'opposition comme étant «la moins mauvaise». Quant à «la meilleure», il semble bien que dans la conjoncture actuelle, elle n'existe simplement pas!

David CATARIVAS Journaliste

Ce qu'Israël espère désormais c'est avoir une population moins importante à contrôler et surtout amener le gouvernement libanais et les Nations-Unies (à défaut de la Syrie) à prendre les dispositions nécessaires pour assurer l'ordre dans les régions qui vont être évacuées. L'ordre cela signifie empêcher les communautés rivales: sh'rites, chrétiens, druzes et palestiniens de s'entretenir et empêcher les terroristes palestiniens de reprendre pied dans le sud du Liban. Mais rien ne garantit qu'effectivement ce sera le cas. La Syrie oppose un veto à l'extension du rôle de la FINUL et l'armée libanaise est loin de faire le poids vis-à-vis des diverses milices et armées communautaires.

général Antoine Lahad. Combien de temps ce dernier pourra-t-il continuer à contrôler une troupe aussi hétéroclite que la sienne, c'est là encore un point d'interrogation?

Si les espérances israéliennes sont déçues, l'armée de défense d'Israël devra intervenir à nouveau. Monsieur Yitzhak Rabin, le ministre de la Défense nationale, a déclaré qu'il espérait bien que les soldats israéliens n'auraient pas à chanter — comme ils l'ont fait pour Sharm el Sheikh évacuée en 1957 et reconquis en 1967 — «Sidon, nous revoi! à nouveau!» et il a annoncé que la défense israélienne serait désormais «plus mobile, plus agressive» s'il se révélait nécessaire d'intervenir.

Militairement, on peut effectivement compter sur l'armée pour trouver les réponses aux problèmes nouveaux qui ne vont pas manquer de se poser. C'est politiquement qu'il sera peut-être plus difficile de faire face à la situation nouvelle. Surtout si l'on tente de faire le bilan de l'Opération «Paix en Galilée!» Et il est impossible de ne pas être tenté de le faire.

ban n'existe plus. La sécurité de la Galilée est assurée. Les villages de Galilée ne sont plus menacés par des centaines de bouches à feu. Certes un obus de «katyusha» peut tomber d'ici de là, de temps en temps, mais il n'y a plus de danger de bombardement systématique des villes et villages du nord d'Israël.

Mais cela justifie-t-il le prix élevé payé par Israël en hommes? Cela justifie-t-il le poids très lourd qui a pesé et qui pèse encore sur l'économie israélienne? Cela justifie-t-il la rupture du consensus national et la démolition qui a suivi? Telles sont les questions que l'on ne peut pas se poser au moment où s'amorce l'évacuation du Liban. La normalisation des relations avec le Liban n'étant pas assurée, fallait-il payer si cher une sécurité de la Galilée qui aurait, peut-être être pu assurée par d'autres moyens? Les objectifs politiques n'étant pas atteints, n'y a-t-il pas lieu de regretter ce qui n'apparaît plus que comme une «aventure militaire»?

Sur le plan international aussi il est difficile de faire le bilan de la situation. L'engagement et le désengagement américains? La position de l'URSS? Celle des Européens? Tout reste confus. La seule chose sûre est l'apparition d'un nouveau facteur terroriste: le fanatisme sh'rite. Mais rien ne prouve qu'il n'eût pas fait son apparition même sans le catalyseur de l'intervention israélienne au Liban.

Le rêve maronite aussi, si près de se réaliser, a fait long feu — comme en témoigne le déplacement de populations chrétiennes qui préfèrent suivre l'armée d'Israël dans son retrait vers le sud. Et l'alliance, pourtant naturelle, entre Israël et les Chrétiens du Liban, a du plomb dans l'aile. Israël va se retirer du Liban après le succès d'un dessein militaire mais l'échec d'un dessein stratégique destiné à modifier entièrement la répartition des cartes dans la région.

Peut-être sera-t-il plus facile de reprendre le dialogue avec l'Égypte? Peut-être sera-t-il plus facile de se consacrer désormais à la solution des problèmes économiques d'Israël? Peut-être! Kibboutz HANITA Israël

«Le sens de la nouvelle et des affaires»

Si la direction du journal Le Devoir a un mérite, c'est celui de savoir bien choisir le moment pour porter ses coups. C'est sans doute ce que l'on nomme, en langage journalistique, «avoir le sens de la nouvelle».

Quelle idée originale, en effet, de faire coïncider avec le 75e anniversaire du Devoir, alors que flottent encore dans l'air les bons mots sur l'indépendance de ce journal, la tentative de faire taire l'un des rares éditorialistes au Québec qui ose encore questionner les pouvoirs en place quels qu'ils soient.

Encore plus brillante l'initiative de la direction du Devoir de choisir comme base de son intervention, en ce début de l'Année internationale de la jeunesse, un éditorial qui s'attaquait précisément aux problèmes vécus par les plus démunis de cette génération.

En plus d'avoir le sens des événements, la direction du Devoir a aussi le sens des affaires. Pouvait-elle hésiter un seul instant entre la défense des grandes firmes d'ingénierie qui peuvent annoncer dans les suppléments économiques, et celle des jeunes assistés sociaux qui, avec un revenu mensuel de 15\$, ne sont sûrement pas des lecteurs assidus du Devoir? Il faudrait, comme le disaient si bien le directeur et la rédactrice en chef dans leur mise au point, manquer «de discernement et de vigilance» pour oser même se poser pareille question.

Comme représentant(e)s syndical(e)s œuvrant à la FTQ et dans ses syndicats, nous sommes confrontés quotidiennement à des injustices, à des violations de droits et de libertés. Nous savons quel est le prix à payer pour faire reculer l'arbitraire dans tous les milieux. Nous nous sentons donc solidaires du travail que Jean-Claude Leclerc accompli depuis de nombreuses années comme éditorialiste pour donner une place aux sans-voix. Nous osons enfin espérer que, profitant du 75e anniversaire pour renouer avec la tradition de liberté du Devoir et oubliant un peu sa quête d'annonceurs, la direction de ce journal remiserait le bâillon qu'elle a voulu imposer à son éditorialiste.

Pierre RICHARD, FTQ; Henri MASSE, SCFP; Michel BLONDIN, Métallos; Mona-Josée GAGNON, FTQ; Guy COUSINEAU, CTM; André MESSIÈRE, SCFP; Gilles BIGUÈRE, SCFP; Michèle BROUILLETTE, Syndicat des communications (STCC); André LECLERC, FTQ; Normand GUIMOND, FTQ; André BOUTILLIER, SCFP; Jean-Marc CARLE, Métallos.

Loterie: des points de vue

La lettre suivante esquissant le projet d'une Loto-Partage a été adressée à Loto-Québec, à l'attention de M. Jean-Marc Lafaille, président.

Initier une nouvelle loterie appelée Loto-Partage dont le(s) prix seraient partagés en deux parties égales: l'une irait au gagnant et l'autre à une oeuvre humanitaire québécoise reconnue officiellement ou à plus d'une selon le choix du ou des gagnants. Je crois que, par cette idée concrétisée, le Québec donnerait le ton pour relever le présent défi qu'est l'habitude du partage. Ainsi, un pas serait franchi grâce à une initiative humanitaire jumelée à un jeu qui, d'une certaine façon, crée aussi l'aisance dans le partage.

Le Québec, relativement bien nanti, s'est souvent affiché comme instigateur de démarches nouvelles face aux défis, de sorte que ce serait possiblement encore une autre occasion en conciliant l'aisance et la pauvreté, la chance et la malchance.

Toutes les personnes à qui j'ai parlé de cette idée ont eu une réaction des plus favorables; ce qui me fait croire que mon idée est très vendable. Je la laisse gratuitement à Loto-Québec.

Jean ROY Saint-Bruno

En regardant de près les résultats du tirage du Loto 6/49 ou le gros lot (6/6) de plus de 11,000,000\$ a été attribué à un seul gagnant, en s'aperçoit qu'il existe un très large écart entre le montant attribué dans la catégorie 5/6 plus le numéro complémentaire (1,097,690,90\$) et le montant attribué dans la catégorie suivante c'est-à-dire le 5/6 (5,121,20\$). Il faudrait, peut-être, songer à avoir une catégorie de prix intermédiaires entre le 5/6 plus le numéro complémentaire et le 5/6 au moyen, par exemple, d'un 5/6 plus un deuxième numéro complémentaire.

D'autre part, quels sont les critères utilisés par Loto-Québec pour déterminer le pourcentage des recettes pour chaque catégorie de prix dans des loteries comme le 6/36 et le Loto 6/49? A mon avis, chaque catégorie de prix (ex. 6/6, 5/6 + le numéro complémentaire, etc.) devrait avoir un pourcentage égal des recettes, en d'autres mots, le gros lot du 6/36 ne devrait pas être doublé au détriment des autres catégories de prix; c'est une question de justice. Marc WILLIAMS Outremont

On ne règle pas la mort par la mort

Après les meurtres crapuleux et gratuits survenus ces derniers temps au Québec, en Ontario et en Alberta, il est inévitable que le problème concernant le rétablissement de la peine capitale refasse surface.

Pendant plusieurs années, dans tous les pays, le châtimement suprême fut la peine de mort. «Clef de voûte des systèmes répressifs», c'était la peine d'exemplarité par excellence, celle qui visait à l'exclusion définitive des individus responsables coupables, incorrigibles et dangereux. Mais le principe même de la peine de mort n'est plus admis sans controverse; en effet, un débat socio-moral, politique et juridique s'engage inévitablement lorsqu'il s'agit d'une question aussi délicate que celle-ci.

D'autre part, certains s'accordent à dire que la peine de mort constitue la seule façon véritable de punir et d'éliminer un individu commettant un meurtre gratuit, un meurtre prémédité. D'autre part, les arguments des abolitionnistes sont bien connus: Personne n'a le droit ni le pouvoir de disposer de la vie d'autrui; l'exécution capitale est irréversible et les erreurs judiciaires sont toujours possibles.

De plus, il existe une controverse au niveau de l'efficacité de la peine capitale concernant la réduction du nombre de meurtres. André Normandeau, directeur du Centre international de criminologie de l'Université de Montréal, affirmait dans l'édition de LA PRESSE du 10 octobre 1984 que «lors des périodes flambées de violence, comme ce fut le cas dans les années '70, on a noté une augmen-

tation des crimes avec violence autant dans les Etats «protégés» par la peine de mort que dans les autres».

Eclairés, prudents et logiques, nous nous devons, en tant que citoyen, de considérer et d'analyser méticuleusement tous les aspects moraux, sociaux et judiciaires avant de prendre position face au rétablissement partiel ou total de la peine de mort.

Ma position concernant la peine de mort est claire: je me rallie du côté des abolitionnistes et ce, pour une raison bien précise: on ne règle pas la mort par la mort, la violence par la violence. De plus, il ne s'agit que d'une seule erreur dans tout le système judiciaire pour que le rétablissement de la peine de mort soit remis en question.

On se souviendra de Donald Marshall du Nouveau-Brunswick qui fut condamné à vingt-cinq ans d'emprisonnement, sans libération conditionnelle pour meurtre prémédité. Après onze ans de détention, il fut reconnu innocent de cette accusation et remis en liberté. Dans ce cas, si la peine capitale avait été rétablie une erreur irréparable aurait été commise.

Les autorités concernées devraient plutôt s'acharner sur le système de libération conditionnelle qui doit être réévalué de façon à ce qu'il soit beaucoup plus strict dans son application envers certains criminels. Les statistiques prouvent en effet, qu'il existe un pourcentage élevé de récidivisme auprès des criminels mis en libération conditionnelle (80% environ). (...)

François HEBERT Université Concordia

Une réflexion sur la peine de mort

Dans un article intitulé Les assassins ont-ils droit à la vie? (Tribune libre de LA PRESSE, monsieur Arthur Piché, de Montréal, fait entendre un son de cloche assez lugubre destiné à convaincre les honnêtes gens de la nécessité de rétablir la peine de mort eu égard à la prétendue augmentation des homicides depuis la mise au rancart de la corde de chanvre comme ultime instrument de haute justice.

Si la peine capitale s'impose absolument comme seul procédé de dissuasion, pourquoi pas, dans un geste de miséricorde pour endormir les consciences et adoucir les derniers moments des condamnés, remplacer le barbare noed coulant par un gaz approprié, la ciguë ou quelque drogue puissante mais indolore? Si ces instruments de mort apparaissent trop «doux» aux justiciers irréductibles, il y a toujours l'alternative de ressusciter la lapidation ou le vieux gibet en forme de croix et d'y clouer les coupables jusqu'à ce que mort s'ensuive. Le Christ, qui était un homme juste, s'est vu imposer ce supplice, pourquoi pas de véritables criminels?...

meurtres est effarant, où l'on prône l'avortement et où la moralité baisse de plus en plus. Le progrès serait-il plus réel si la société assassinaient plus? Comme qu'il la tradition immémoriale de la peine de mort et de l'emprisonnement n'agit pas au plan de la dissuasion et que la moralité ne s'impose pas à coups de trique. Loin, donc, d'être une panacée à nos maux sociaux, la peine de mort n'est même pas un palliatif, pas plus que toutes les autres formes de châtiments. Chaque génération recommence là où s'était arrêtée la précédente.

Faut-il pour cela nier, comme se le demande M. Piché, l'instinct de conservation et la valeur absolue de la vie? Nullement. Mais cet instinct, si fort soit-il, cette vie, si précieuse soit-elle, n'ont pas empêché les sociétés «de tout temps» de mettre leur conscience en veilleuse et de se livrer des guerres destructives ou, seule, une mort certaine était au rendez-vous.

M. Piché comprendrait-il et accepterait-il le fait suivant constaté par S. Freud au cours de ses expériences psychanalytiques? Nous possédons, bien sûr, l'instinct de vie, mais nous possédons également l'instinct de mort. Les suicides, qui sont peut-être plus nombreux que les assassinats, en témoignent abondamment.

Il faut poursuivre cette logique macabre jusqu'au bout. Pour que la condamnation à mort soit exemplaire et serve vraiment à dissuader les criminels en puissance, il faudrait, comme dans le temps, l'infliger en public, au vu et au su de tout le monde. Au Stade olympique ou au Forum, par exemple. Et non à la sauvette, entre quatre murs sans fenêtres où seuls sont admis le bourreau, le prêtre, le médecin et quelques officiers, tous traumatisés par l'horreur de la situation. Même si le public sait qu'un spectacle de mort se joue en coulisse, cela n'est pas de nature à émouvoir qui que ce soit ni à modifier les conditions psychologiques dans un sens ou dans l'autre.

Eros ou thanatos? Avons-nous le choix? Quoi qu'il en soit, face à un meurtre, et surtout à un meurtre crapuleux, nous avons tous le même réflexe naturel qui sous-tend la loi du talion: oeil pour oeil dent pour dent, vie pour vie. Cette pulsion meurtrière doit-elle dominer la conscience, l'intelligence et la raison? L'augmentation déréglée de la violence, que ce soit par suicide ou par homicide, contre laquelle les châtiments n'ont pas de prise, ne devrait-elle pas plutôt nous inciter à prendre conscience de nos responsabilités sociales en faisant de chaque berceau d'enfant qui naît un lieu d'amour, de sécurité, un lieu saint protégé contre les frustrations, la misère, la brutalité et autres agents agresseurs de sorte que le nourrisson puisse s'ouvrir à la société et s'y intégrer harmonieusement?

Si la peine de mort a existé de tout temps, comme le reconnaît monsieur Piché — au Moyen-Âge on pendait pour le vol d'un lapin sur les terres du seigneur — il faut bien admettre que ses effets dissuasifs sont nuls puisque, de l'aveu même de celui-ci, on a atteint «une époque où l'on a jamais tant joué du couteau, du revolver et de la mitraillette». M. Piché ajoute: «Drôle de progrès en vérité que celui d'une société où le nombre de

Gerard DUMAS Laval

De la violence haineuse

Des extraits d'une lettre adressée à M. John Crosbie, ministre de la Justice, à Ottawa.

(...) Nous croyons que la vie est un droit transcendant de la personne. Seule la légitime défense du droit de vivre peut excuser la mort causée à un agresseur; elle constitue alors un fait accidentel. (...)

tentes en matière de droit criminel, lesquelles se sont prononcées il y a si peu de temps. (...)

Que la justice puisse châtier de façon exemplaire, soit. Mais peut-on définir comme «châtiment» la sentence qui, plutôt que corriger, élimine le coupable? La peine de mort n'est exemplaire que pour ceux qui tiennent à la vie, non pour ceux qui la joignent. (...) Soulevant l'opinion publique émoive, certains groupes réclament la tenue d'un référendum. Cela ne revient-il pas à disqualifier nos institutions et autorités compé-

La peine de mort, comme la torture, est un acte de violence haineuse, qu'il soit le fait d'une dictature ou d'une démocratie ne change rien à sa nature. La violence ne saura jamais que réprimer la vie plutôt que le mal, car elle le porte en elle-même. Est-il besoin d'être clairvoyant pour entrevoir, dans un avenir assez prochain, un consensus international sur l'abolition de la peine capitale? Notre choix nous honorerait-il alors devant la nation de cette Terre des hommes?

Antonio DUPUIS et amis Saint-Jérôme

la presse RENSEIGNEMENTS 285-7272 LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LITEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. ... ABONNEMENT 285-6911 ANNONCES CLASSÉES 285-7111 ...

## Cours suspendus à Mont-Royal jusqu'à lundi

Pour permettre aux esprits échauffés de se calmer, la direction de la Commission des écoles protestantes du grand Montréal a suspendu les cours à l'école Mont-Royal jusqu'à lundi. Toutefois, hier matin, une cinquantaine d'étudiants ont manifesté devant l'édifice pour protester contre la décision de la CÉPMG de faire passer leur école anglaise au secteur français.

### MADELINE BERTHAULT

Depuis quelques années déjà, la dénatalité reliée au départ d'anglophones et aux effets de la loi 101 sur les inscriptions des jeunes au secteur français de la CÉPMG faisaient prendre de l'expansion à ce secteur. Ceci a eu pour conséquence directe qu'il a fallu libérer une école secondaire pour accueillir cette clientèle.

Le choix des commissaires de la CÉPMG s'est porté sur l'école Mont-Royal en raison, particulièrement, du grand nombre de jeunes néo-québécois d'origine grecque, qui habitent dans le quartier

Pare-Extension, et qui fréquentent le secteur scolaire français en vertu de la loi 101. Il y a également beaucoup d'autres jeunes francophones d'origines diverses qui pourront profiter de l'école Mont-Royal, où déjà plus de 100 d'entre eux cohabitent avec les étudiants anglophones.

La CÉPMG s'attend à ce que quelque 600 élèves fassent leur inscription à l'école secondaire Mont-Royal devenue de langue française. Les quelque 650 étudiants anglophones qui fréquentent actuellement Mont-Royal seront dirigés, pour la rentrée de septembre 1985, vers les écoles secondaires Malcolm-Campbell, Outremont et Wagar.

Quant aux parents dont les enfants fréquentent le secteur français de la CÉPMG, et qui bénéficieront de l'école Mont-Royal, ils soulignent que maintenant qu'ils ont enfin une bâtisse, ils vont pouvoir travailler sur l'aspect pédagogique de l'enseignement, en tenant compte toutefois du fait que Mont-Royal n'est pas une école polyvalente.

## La CSN veut lancer un débat national sur Marine Industrie

Il n'est pas impossible que dans les prochaines semaines, le conflit qui persiste depuis plus de six mois à Marine Industrie de Sorel donne lieu à un vaste débat national que dirigeront la CSN et le syndicat du plus gros chantier maritime au Québec.

### FRANÇOIS FOREST

Le conseil d'orientation de la CSN et quelques autres des instances de cette centrale se prononceront prochainement sur la pertinence d'une action conjointe qui ferait de la région de Sorel l'un des principaux points chauds de la revendication syndicale.

Cette mesure extrême de mobilisation se veut la réplique à la rupture des négociations en comité restreint, survenue dans la nuit de lundi entre Marine et le syndicat en raison, notamment, des divergences de vues sur la flexibilité des métiers, l'assurance collective, la pré-retraite et la fameuse réduction de la semaine de travail.

### Sept mois de grève

Dans quelques jours, la grève aura atteint les sept mois. A peu près tous les policiers se sont prononcés sur la question. Le premier ministre René Lévesque déclarait en décembre que ce conflit avait assez duré. Le ministre

de l'Industrie et du Commerce, Rodrigue Biron, a rencontré à peu près à la même époque les syndicats et la direction de Marine, qu'il dirige par le biais de la SGF. Le ministre du Travail, Reynald Fréchette, s'est lui aussi impliqué sans que le dossier n'avance véritablement. Et cela, après 18 séances de négociations en comité restreint, lequel avait été proposé par la compagnie, acceptée par le gouvernement et le syndicat.

Les choses en sont donc là pour l'instant. Aucune médiation n'a été demandée, Marine Industrie laisse toujours entendre qu'elle risque de perdre des contrats intéressants qui assureraient l'avenir de l'entreprise pour les prochaines années. De son côté, le syndicat, fort d'un nouvel emprunt d'un million de dollars qui garantit \$126 par semaine aux 1300 grévistes jusqu'au 7 août prochain, entend démontrer que la « reprise ne se fera pas sur le dos de travailleurs que l'on veut mettre à pied pour activer la relance ».

Le syndicat souhaitait, hier, que le ministre Fréchette intercede auprès de son collègue de l'Industrie et du Commerce pour que la direction de Marine Industrie ait véritablement le mandat de négocier, ce que, dit-il, elle n'a manifestement pas.

## Notre-Dame: 319 transplantations d'organes en 15 ans

Plusieurs dizaines d'ex-patients de Notre-Dame, ayant tous subi des transplantations d'organes, sont venus célébrer, au cours de la journée d'hier, le quinzième anniversaire du programme de transplantation du célèbre centre hospitalier de la rue Sherbrooke.

### PIERRE VINCENT

Avec ses 45 transplantations l'an dernier, Notre-Dame fait vraiment figure de proue au Québec. C'est, en effet, plus du quart des 166 greffes réalisées, en 1984, dans les neuf centres de transplantations québécoises. « Non seulement le centre Notre-Dame est-il le plus actif au Québec, mais, en plus, par l'intégration de ses activités de transplantation multi-organes, il ne se compare, à l'échelle du Canada, qu'au centre de transplantation de l'hôpital universitaire de London, en Ontario », souligne-t-on fièrement.

Le bilan statistique des 15 ans du programme de transplantation de Notre-Dame, dévoilé hier, est du reste impressionnant :

— 295 greffes rénales. Taux de survie au bout d'un an : plus de 95 pour cent, notamment à cause de l'utilisation, vieille maintenant de plus de cinq ans, de la cyclosporine. (C'est aux États-Unis que l'on a pratiqué, en 1951, la première greffe rénale ; il y en a eu 75 000 autres dans le monde depuis ce jour, et le plus vieux greffé a déjà vécu une trentaine d'années) ;

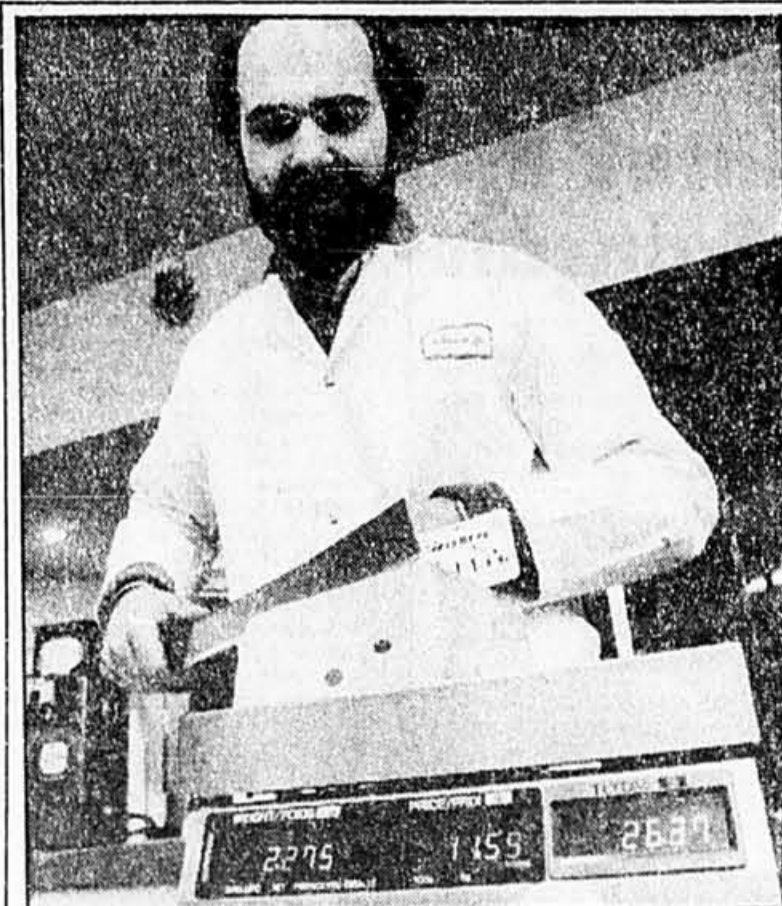
— 12 greffes hépatiques. Taux de survie au bout d'un an : 70 pour cent, un résultat nettement supérieur à ceux obtenus avant l'utilisation du même fameux immuno-

suppresseur. (C'est aussi aux États-Unis, en 1964, qu'on a fait la première greffe du foie ; nous en sommes aujourd'hui à plus de 800 greffes de cet organe vital dans le monde, et la plus longue survie enregistrée est d'une quinzaine d'années) ;

— 11 greffes cardiaques. Survie actuelle au bout d'un an : 75 p. cent, un moyenne qui devrait continuer de s'améliorer dans l'avenir, encore une fois à cause de la cyclosporine. (Si les Américains furent les premiers à transplanter un cœur de chimpanzé chez l'homme, c'est toutefois en Afrique du Sud, en 1967, que le docteur Christian Barnard réalisa la première greffe d'un cœur humain sur un homme ; il y a eu, au cours des dix-huit dernières années, plus de 1 000 greffes cardiaques dans le monde, et le plus vieux greffé a vécu quinze ans selon les dernières compilations) ;

— une greffe de pancréas. C'était à la fin de l'année dernière, et la patiente, une jeune femme d'Abitibi, qui a subi en fait la double transplantation du pancréas et d'un rein, se porte « très bien », selon ses médecins traitants. Survie actuelle au bout d'un an : 50 p. cent, si l'on se reporte aux résultats des quelque 400 autres greffes du genre dans le monde.

Fort de cette remarquable réussite, le conseil d'administration de Notre-Dame a décidé, lors de sa dernière réunion, de placer son programme de transplantations d'organes parmi les quatre grandes priorités du centre hospitalier, avec l'oncologie (cancer), les pathologies du système nerveux et les pathologies du système circulatoire.



Selon M. George Hutman, les clients vont continuer d'acheter leur fromage « à la livre ».



Mlle Sylvie Laverdière considère rétrograde le retour aux mesures impériales. photos Pierre Côté, LA PRESSE

## À la livre ou au kilo ? les avis sont partagés

■ Quand on demande aux consommateurs ce qu'ils pensent de la décision du gouvernement fédéral de permettre la vente de produits mesurés selon le système impérial, ils ne sont pas tous du même avis. Certains

### RONALD WHITE

applaudissent à cette décision, tandis que d'autres la considèrent rétrograde.

C'est du moins ce que révèle une consultation sommaire qu'a effectuée LA PRESSE dans certains marchés d'alimentation de

la région métropolitaine. Les porte-parole de ces marchés se disent, quant à eux, indifférents à ce changement, car « la clientèle ne s'est jamais vraiment habituée à utiliser les mesures métriques pour ses emplettes ».

« Depuis que les produits sont étiquetés selon le système métrique, dit Mme Agathe Cormier, 57 ans, je vous assure que ce n'est plus un plaisir de faire son marché. Je suis obligée de faire la conversion dans ma tête pour connaître le prix à la livre de chaque article que j'achète », dit-elle.

Selon M. George Hutman, dont le marché est situé à l'angle des rues Hutchison et Villeneuve, le fait d'indiquer le prix des aliments à la livre aura un effet bénéfique sur les ventes.

« Je me souviens que lorsque la loi imposant l'usage du métrique est entrée en vigueur, nous avons étiqueté le prix de tous nos produits en kilogrammes, dit M. Hutman. Eh bien, certains de ces articles ne se vendaient pas. Lorsque nous avons indiqué leur prix à la livre, ces mêmes produits partaient comme des petits pains chauds. »

Selon Mlle Sylvie Laverdière,

« cette décision du gouvernement est un retour en arrière qui ne facilitera en rien la conversion future au système métrique. Les gens avaient déjà tendance à utiliser le système impérial ; si en plus on affiche celui-ci ouvertement, le changement ne se fera jamais », croit-elle.

Selon M. Denis Lavigne, gérant d'un magasin Métro situé à Brossard, « le retour du système impérial ne change rien à la situation. En fait, je travaille dans le domaine de l'alimentation depuis 20 ans, et je n'ai jamais cessé d'utiliser les mesures impériales », dit-il.

## MIUF: les victimes veulent négocier leur compensation

■ Redoutant que les procédures juridiques entreprises ne s'éternisent et n'aboutissent à un cul-de-sac, les dirigeants de la Fédération des comités de victimes de la mousse d'urée du Québec réclament du gouvernement fédéral que justice soit faite dans

### NICOLE BEAUCHAMP

ce dossier. Ils pressent le ministre de la Consommation et des Corporations, Michel Côté, de les rencontrer afin de négocier un règlement financier.

« C'est un dossier politique, et seule une solution politique peut assurer une compensation financière aux quelque 80 000 victimes de la MIUF à travers le Canada », plaident hier Mme Nicole Lamer et M. Pierre Bergeron au

cours d'une conférence de presse. L'organisme, qui regroupe 8 000 familles québécoises, relate donc la bataille sur ce terrain et ne cache pas sa déception face à « l'immobilité » du parti au pouvoir.

### Appréhensions

Pour tout dire, ils déchantent et appréhendent les retombées de certaines restrictions budgétaires du gouvernement Mulroney. Au ministère de la Consommation et des Corporations, on songe en effet à imposer un délai aux propriétaires qui, inscrits au Centre sur la MIUF pour recevoir une aide n'excédant pas \$5 000, n'ont pas procédé aux travaux d'enlèvement de la mousse des murs de leur maison. Selon les derniers chiffres compilés cet automne, près de 18 000 des 56 723

familles admissibles à ce programme au Canada se trouvent dans cette situation.

« On peut facilement présumer que la plupart de ces gens ne peuvent défrayer les coûts énormes de ces travaux, à moins de s'endetter. Perdront-ils leur droit de toucher les subventions déjà insuffisantes ? », de s'interroger Mme Lamer. D'ailleurs, les porte-parole des victimes ont toujours décrié le caractère parcimonieux et discriminatoire du programme d'aide fédérale.

Le couperet d'Ottawa s'est également abattu sur les fonds du Conseil national de recherche affectés aux études scientifiques sur la MIUF. « Cela pourrait non seulement compromettre les travaux des docteurs Nantel et Day sur les micro-particules, mais

aussi empêcher que l'on en arrive à mieux cerner les causes des problèmes de santé reliés à la toxicité du produit et à les traiter adéquatement », a soutenu Mme Lamer.

Ayant en tête l'exemple des expropriés de Mirabel, les représentants des victimes de la MIUF cherchent à obtenir la mise sur pied d'un comité de négociation auprès du successeur de M. André Quétel. « Nous voudrions reprendre globalement le dossier avec le ministre Michel Côté, établir des critères de remboursement proportionnel aux torts causés (pertes de biens, déménagements temporaires occasionnés, troubles de santé, etc.) qui inclurait les propriétaires laissés pour compte de maisons de plus de trois logements », ont-ils indiqué.

## Le feu a éclaté 3 fois en 6 mois au poste Wellington d'Hydro-Québec

■ L'incendie survenu à la suite du bris d'un condensateur, dans la nuit du 2 au 3 janvier, au poste de transformation électrique Wellington, à Montréal, était le troisième incident du genre à se produire à cet endroit au cours des six derniers mois. C'est d'ailleurs à la suite d'une demande expresse du syndicat qu'Hydro-Québec a décidé d'y interdire l'accès à la douzaine d'employés qui y travaillaient régulièrement.

### PIERRE GINGRAS

C'est ce que soutient M. Charles Cuerrier, le président de la section 1500 du Syndicat canadien de la fonction publique, qui représente les 6 000 employés de métier d'Hydro-Québec. Selon M. Cuerrier, Hydro-Québec a fait preuve d'une grande négligence au sujet des versements accidentels de biphényles polychlorés (BPC). À la suite de l'incendie du mois de juin dernier (qui n'a pas été rendu public), quelques employés ont été appelés à nettoyer les dégâts sans être avisés des dangers possibles découlant d'une fuite de BPC.

Lors du second feu, en novembre, affirme le président du syndicat, Hydro a décidé de faire enquête et de procéder à un nettoyage. Plus tard, à la suite du troisième incendie, un employé a refusé de faire le travail de nettoyage à cause de la présence de

BPC. Le syndicat, qui fut immédiatement avisé de la situation, avait alors demandé à Hydro d'agir rapidement. Et la station de fermer ses portes aussitôt... le 9 janvier, sept jours après le sinistre.

Aujourd'hui, ce poste dont l'équipement fonctionne encore normalement est toujours fermé

aux employés. Seuls quelques-uns d'entre-eux, équipés de vêtements de protection spéciaux, peuvent pénétrer à l'intérieur afin d'y procéder à des travaux d'essentiels.

### \$20 millions pour l'IREQ ?

Par ailleurs, le président le président du syndicat avance que

des sources dignes de foi lui permettent d'affirmer que les réparations aux laboratoires de l'Institut de recherche d'Hydro-Québec (IREQ) affectés par un incendie le 20 novembre dernier coûteront au moins \$20 millions, soit deux fois plus que prévu.

Il signale en outre que plusieurs employés présents lors du sinistre auraient demandé de ne plus travailler dans ce laboratoire une fois les travaux de réfection complétés, en novembre prochain.

Interrogé à ce sujet, le directeur de l'IREQ, M. Toby Gilsig, a confirmé que les travaux pourraient coûter beaucoup plus de \$10 millions, selon le type de travaux qui seront effectués. C'est dans les jours qui viennent que le conseil d'administration prendra une décision à ce propos. Selon M. Gilsig, il est évident, par exemple, que si on doit construire un nouvel édifice pour entreposer les produits contenant des BPC, la facture peut augmenter considérablement. On ignore de même si le nettoyage sera plus complexe que prévu, puisqu'une telle opération est nouvelle.

Le directeur a aussi affirmé que quelques employés seulement parmi la cinquantaine oeuvrant dans ce laboratoire ont présenté un certificat médical les exemptant de travailler à cet endroit.

## Brûler les BPC dans les fours des cimenteries ?

■ Les fameux poisons BPC, ces liquides employés fréquemment dans l'industrie électrique, pourraient, en prenant des précautions, être éliminés par le moyen des fours à haute température des cimenteries québécoises.

Voilà une des solutions au problème du stockage de ces résidus dont on ne sait trop quoi faire actuellement, et qui constituent une menace pour les populations. Elle a été évoquée hier par le principal intervenant au colloque du gouvernement fédéral sur la gestion sécuritaire des BPC, M. Frank Hennings.

L'expert a dit hier privilégier l'implantation d'un système

d'incinération à haute température de caractère privé, mais il a reconnu que, pour ce qui concerne les BPC liquides eux-mêmes, on pourrait avoir recours, à brève échéance, aux fours des cimenteries.

Un représentant du ministère québécois de l'Environnement du Québec a toutefois indiqué que la construction d'un incinérateur de ce type ne serait pas rentable s'il ne devait répondre qu'aux seuls besoins du Québec. Le prix d'une pareille installation est évalué à quelque \$40 millions. Une pareille usine, du reste, ne pourrait être construite avant quatre ou cinq ans. Aussi estime-t-il, devant cette impasse, que le gouvernement devra « réviser ses positions ».

## EN BRIEF

## Penthouse retourne les accusations de sexisme

« Si les illustrations avaient représenté un homme nu ligoté ou menotté, nous ne serions pas ici ! », a lancé Me Morris Fish, hier, retournant ainsi les accusations de sexisme portées contre le magazine « Penthouse », alors que la Cour supérieure se penchait sur le sort du numéro de décembre de cette publication. Cette édition contenait les oeuvres du photographe japonais Akira Ishigaki, représentant des femmes attachées ou suspendues à des arbres. Me Fish a ajouté que, selon lui, il est illégal de porter une accusation d'avoir distribué du matériel obscène, puisqu'il n'existe aucune véritable définition de l'obscénité. L'avocat représentait les Distributions Benjamin Ltée, traduites en justice pour avoir risqué en marché les numéros controversés des magazines « Penthouse » et « Hara-kiri ». La Couronne a répliqué que l'obscénité est connue depuis 1962 comme étant « l'exploitation indue du sexe ». Le juge Réjean Paul rendra une décision le 15 février sur ce débat préliminaire. Il est prévu que, le cas échéant, deux jurys, l'un anglophone et l'autre francophone, entendront ces causes en avril prochain.

## Lucie Bourassa aurait un âge mental de 5 ans

Lucie Bourassa possède un âge mental de cinq ans, estime le psychiatre Pierre Mailloux, qui témoignait, hier, au procès que subit la mère de 23 ans, accusée d'avoir assassiné par le feu sa fillelette Sandra, le 14 juillet dernier. Le docteur Mailloux a récemment témoigné à Québec, au procès du caporal Denis Lortie; il a également examiné Lucie Bourassa et est en mesure de parler de ses problèmes de langage et de ses comportements suicidaires. « Sandra, on va aller au ciel et on va échapper aux misères de ce monde », pensait la jeune femme, selon le psychiatre, lorsqu'elle a mis le feu à son logis de la rue Lacordaire. Elle était alors incapable d'apprécier la qualité de ses actes, conclut le docteur Mailloux. Le procès se poursuit ce matin en Cour d'assises, sous la présidence du juge Gerald Ryan.

## Le jury délibère toujours au procès de Luc Cyr

Les délibérations du jury assigné au procès de Luc Cyr s'éternisent. En fin d'après-midi, hier, les six hommes et six femmes ont demandé à réentendre les directives en droit du

juge J.R. Hannan. Ils ont ensuite mis fin à leur travail peu après 19 heures et doivent revenir ce matin au Palais de justice. Ces délibérations durent depuis lundi et ont pour but de déterminer si Cyr, 52 ans, est coupable de s'être servi de ses fonctions, entre 1978 et 1980, pour promouvoir des intérêts personnels et familiaux. Luc Cyr était alors coordonnateur à la Division des réparations majeures de la Société d'habitation du Québec.

## Pas responsable des cendriers brisés

Un restaurateur grec de la rue Ogilvy n'aura pas à dédommager un de ses clients qui s'est entaillé une main sur un morceau de verre provenant d'un cendrier brisé. L'accident s'est produit dans la salle de bain du restaurant El Greco, lorsque Vasilios Kollias a perdu l'équilibre et a posé une main sur le sol. « Faudrait-il qu'un exploitant de restaurant ou d'établissement public affecte un gardien en permanence dans chaque pièce et dans chaque salle de toilette ? », se demande le juge Claude Benoit, qui répond par la négative à la question et rejette ainsi la poursuite en dommages de l'ordre de \$30 500 intentée en Cour supérieure.

## \$36 500 à un ingénieur de SNC

Un ingénieur senior de la firme SNC Inc. recevra \$36 800 pour bris de contrat injustifié. Anwar Thomas occupait un poste d'importance depuis plus de douze ans au sein de l'importante firme d'ingénierie lorsqu'en 1982, au beau milieu de la récession économique, il était mis à pied. Si le juge Jean-Marie Brassard conclut que « la récession n'était pas normalement prévisible, du moins quant à son importance », il n'en remarque pas moins que le rapport annuel de Surveyer, Nenniger & Chenevert mentionne que « le chiffre d'affaires s'est maintenu » en 1982. Il n'y avait donc pas force majeure et l'ingénieur de 59 ans était en droit de s'attendre à un délai-congé de six mois qui lui est ainsi attribué par la Cour supérieure.

## Chasse à l'homme dans les rues d'Anjou

Une spectaculaire chasse à l'homme s'est déroulée dans les rues d'Anjou hier midi, à la suite d'un vol à main armée commis dans un club vidéo, au 6376 de la rue Roi-René. Trois individus venaient de prendre la fuite quand ils furent pris en chasse par une auto-patrouille. La poursuite s'est déroulée à plus de 125 kilomètres-heure. L'automobile des fuyards a finalement été interceptée en face du 8512, boulevard Duplessis, à Rivière-des-Prairies.



FONDS QUÉBÉCOIS DE RÉCUPÉRATION

## MOI, JE RÉCUPÈRE!

Depuis le premier février, une consigne de 5 cents s'applique à tous les contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses. Jusqu'alors considérés comme jetables, ces contenants sont désormais récupérables... et votre consigne est remboursable!

Cette nouvelle consigne s'applique aux canettes en aluminium, aux bouteilles en plastique et aux bouteilles en verre, avec ou sans étiquette de plastique, si elles contiennent de la bière ou des boissons gazeuses.

La récupération de ces contenants à remplissage unique se fera tout aussi simplement qu'elle se fait déjà pour les bouteilles de bière et de boissons gazeuses à remplissages multiples. Il suffit que vous retourniez vos contenants vides, propres et en bon état chez un détaillant participant au programme de récupération; celui-ci vous remboursera la consigne que vous avez payée à l'achat de vos boissons.

D'ici à ce que tous les contenants portent la mention « Consignée Québec », votre détaillant peut vous remettre un timbre pour chaque contenant à remplissage unique que acheté. Au moment de retourner vos contenants, vous n'aurez qu'à y apposer ces timbres, ce qui vous permettra d'obtenir le remboursement de la consigne. La récupération des contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses améliorera de manière sensible notre qualité de vie.

À partir du premier février, la nouvelle consigne au Québec, c'est la récupération! C'est simple et c'est éconologique. MOI, JE RÉCUPÈRE!

## Claude Tardif: animal de chasse



« Certains de mes collègues chez Philips répandent la rumeur qui veut que j'ai l'odorat d'un chien de chasse. C'est normal puisque j'aime bien me mettre le nez dans les affaires de mes clients. Cela me permet de mieux connaître leurs problèmes et de recommander le type exact de solutions bureautiques qui conviendra à leur entreprise. Les réponses instantanées et les propositions d'équipement spontanées sont souvent insuffisantes et peuvent être fort coûteuses. En tant que représentant Philips, les affaires de mes clients m'importe plus que nos plus récentes découvertes technologiques. Nous sommes en mesure de résoudre pratiquement tout problème de bureautique grâce à notre gamme complète de produits, des systèmes de traitement de textes jusqu'aux ordinateurs personnels. Nos découvertes technologiques nous ont certes valu de nous mériter des prix internationaux, mais ce sont les affaires de nos clients qui nous intéressent le plus. »

**Vos affaires méritent notre attention.**

PHILIPS



SYSTÈMES D'INFORMATIQUE PHILIPS  
SYSTÈMES DE TRAITEMENT DE TEXTES  
ET ORDINATEURS PERSONNELS

# La Conférence d'Athènes appelle les Grands à geler leurs armements

■ La conférence d'Athènes «Initiative pour la paix dans les cinq continents» a invité hier les puissances nucléaires à poursuivre de sérieuses négociations pour stopper la course aux armements et prévenir la militarisation de l'espace.

Le premier ministre grec, M. Andreas Papandreu, qui a organisé cette conférence regroupant quelque 50 personnalités internationales, a lu un communiqué commun appelant tous les peuples à la mobilisation «contre le défi d'un holocauste nucléaire» et invitant les puissances nucléaires

à «assumer leurs responsabilités à l'égard de la civilisation et au droit universel à la vie».

Selon M. Papandreu, on se trouve «à un tournant, celui de savoir si la civilisation continuera ou sera détruite». Il s'est également félicité des convergences et pas des coïncidences qui ont été enregistrées à Athènes. Il a appelé que la conférence d'Athènes était le prolongement de celle de New Delhi où, lundi dernier, les «Six» (Argentine, Tanzanie, Mexique, Grèce, Inde et Suède) ont appelé à nouveau les puissances nucléaires à geler leurs armements.

Il s'agit à présent, a dit M. Papandreu, notamment d'informer de cette initiative l'URSS et les États-Unis, avant leurs négociations de Genève sur le désarmement nucléaire et spatial. Il a annoncé une nouvelle réunion des Six cette année, à une date et en un lieu qui n'ont pas été précisés.

Parmi les personnalités qui ont participé à cette conférence, mentionnons le président Raul Alfonsín d'Argentine, le président Julius Nyerere de Tanzanie, le premier ministre Olof Palme de Suède, Giorgi Arbatov, directeur de l'Institut des relations Est-Ouest de l'Académie des sciences soviétique, les anciens premiers ministres canadiens Pierre Elliott Trudeau, français Edgar Faure et néerlandais Joop Den Uyl, ainsi que le secrétaire général de la Ligue arabe, M. Chedli Klibi.

Plusieurs des participants ont souligné l'importance de l'opinion publique pour la réussite de leur initiative.

A Washington, cependant, le secrétaire d'État George Shultz déclarait que les USA doivent poursuivre résolument le programme de modernisation de leurs forces et notamment le programme de missile interconti-



Le premier ministre grec Andreas Papandreu à la conférence d'Athènes en compagnie du président Alfonsín d'Argentine et du premier ministre Olof Palme de Suède. (téléphoto Reuter)

mental MX et l'Initiative de défense stratégique (IDS) afin d'inciter l'URSS à négocier sérieusement à Genève.

Déposant devant la commission des affaires étrangères du Sénat, M. Shultz a dit que les États-Unis espéraient que la négociation sur le désarmement qui doit s'engager le 12 mars avec l'URSS serait fructueuse. Mais il a ajouté que Moscou ne serait guère incité à négocier sé-

rieusement une diminution des armes nucléaires si les USA lui apportaient sur un plateau des réductions américaines unilatérales.

Le président Reagan a également appelé le Congrès à voter les crédits pour le missile MX, faute de quoi Moscou n'aura pas de raison d'accepter un accord sur le désarmement. Il s'est aussi déclaré convaincu qu'un accord

vérifiable et militairement significatif est possible avec l'URSS aux négociations sur la réduction des forces conventionnelles en Europe, qui ont repris hier à Vienne, après une suspension hivernale.

Les observateurs entendent peu de perspectives de progrès à cette conférence, qui en était à sa 368e séance plénière.

(sources: AFP, Reuter, PA)



téléphoto PA

Pierre E. Trudeau à la conférence anti-nucléaire.

## Pretoria envisage de libérer Mandela

■ Le gouvernement sud-africain est prêt à envisager la libération conditionnelle du dirigeant nationaliste noir Nelson Mandela, emprisonné à vie en 1963, s'il s'engage à rejeter la violence, a annoncé hier le président sud-africain Pieter Botha.

Intervenant dans un débat au Parlement, M. Botha a précisé que cette offre était conditionnelle. Avant d'être libéré, M. Mandela devra s'engager à ne pas susciter ou commettre de violence à caractère politique et «se conduire de façon à ne pas être arrêté», a dit le président.

M. Botha n'a pas mentionné explicitement une des conditions posées auparavant par son gouvernement, et rejetée chaque fois par M. Mandela, à savoir qu'il accepte d'être relégué dans le foyer tribal du Transkei, bandoustan créé par les Sud-Africains pour les populations noires de langue xhosa. Il a indiqué être prêt à «envisager la libération de M. Mandela en République sud-africaine».

Lors d'une interview accordée à lord Bethell, membre britannique du parlement européen, et publiée au début de la semaine, M. Mandela, qui est âgé de 67 ans, avait indiqué que l'ANC (Congrès national africain), organisation interdite, pourrait déclarer une trêve dans sa lutte armée contre le régime de Pretoria si ce dernier reconnaissait l'ANC et négociait avec lui.

M. Botha a d'autre part déclaré que le retrait des investisseurs étrangers d'Afrique du Sud provoquerait inéluctablement un bain de sang dans le pays. «Si certains éléments étrangers opposés à l'Afrique du Sud utilisent ce moyen, cela amènera la pauvreté et un bain de sang», a-t-il dit.

Par ailleurs, les forces de l'ordre sont intervenues hier en tirant des balles de caoutchouc et des gaz lacrymogènes pour disperser de jeunes manifestants noirs qui lapidaient des véhicules de police dans un ghetto proche de Virginia, dans l'état libre d'Orange. A Beaufort West, dans la province du Cap, six salles de classe et un bâtiment de l'administration ont été incendiés au cours de la nuit à l'issue d'une journée d'affrontements entre lycéens et la police.

Mercredi, la police avait effectué un raid contre des squatters noirs dans un bidonville aux portes du Cap, rasant plus de 200 cabanes.

(sources: AFP, Reuter)

# RFA: des extrémistes menacent d'exécuter le chancelier Kohl

■ Le quotidien ouest-allemand Bild a reçu hier une liste de dix personnalités politiques condamnées à mort par un «commando Holger Meins». Sur la liste figure notamment le nom du chancelier Helmut Kohl.

Au même moment, les honneurs militaires ont été rendus hier à Paris à l'ingénieur général René Audran, haut responsable du ministère de la Défense assassiné vendredi dernier par le groupe d'extrême gauche «Action directe». M. Laurent Fabius, premier ministre, M. Charles Hernu, ministre de la Défense, le général Jeannou Lacaze, chef d'état-major des armées, et M. Emile Leblanc, délégué général pour l'armement ont assisté aux funérailles du directeur des affaires internationales de la délégation générale pour l'armement, abattu devant chez lui à La Celle-Saint-Cloud.

Quant à la lettre reçue par Bild en RFA, la police fédérale ouest-allemande l'a examinée et a indiqué qu'il était trop tôt pour se prononcer sur son authenticité. Bild a précisé que la lettre contenant la «liste noire» avait été postée à Cologne.

L'ancien chancelier Helmut Schmidt, son conseiller Manfred Schuler, le premier ministre de Bavière Franz Josef Strauss sont parmi les condamnés à mort cités, avec des magistrats, un ancien ministre de la Justice et des hauts fonctionnaires.

La lettre précise que d'autres personnes seront exécutées pour chacun des 27 détenus membres de la Fraction armée rouge (FAR) qui mourront de la grève de la faim qu'ils ont entamée il y a deux mois pour réclamer leur regroupement dans une même prison. Les avocats des terroristes emprisonnés ont d'ailleurs dé-

claré hier que leurs clients étaient déterminés à poursuivre leur grève de la faim même après la mort de l'un d'entre eux.

Pendant ce temps, à Paris, Action directe a une nouvelle fois revendiqué hier, cette fois par écrit, l'assassinat du général Audran, dans un texte bilingue, français et allemand, qui déclare la guerre «à l'axe Paris-Bonn, élément moteur» du dispositif de l'OTAN.

Ce texte, parvenu à l'antenne parisienne de l'agence de presse ouest-allemande DPA, développe la stratégie de lutte armée du «Front politico-militaire en Europe de l'Ouest» mais reprend aussi les grandes lignes de la position soviétique sur l'équilibre des forces en Europe.

Audran, est-il écrit, par son rôle militaire et économique, se situait au cœur du projet stratégique de l'impérialisme dans les

centres, au cœur de l'homogénéisation des États européens sous le contrôle de l'OTAN.

«L'orientation politique, économique et militaire, ajoute AD, est principalement portée, en tant qu'élément-moteur, par l'axe Paris-Bonn (...) La force politique, économique et militaire passe par une répartition précise du rôle des deux États en liaison avec la stratégie impérialiste US, la France avec son influence géostratégique et sa force de frappe, la RFA avec sa force économique, financière et son armée (quantitativement la plus importante de l'OTAN)».

Pour les services secrets français comme pour certains spécialistes français des problèmes stratégiques, il est devenu évident que des groupes terroristes comme AD et la FAR ont épousé les thèses de Moscou.

(sources: AFP, Reuter)

# Sihanouk rejette les avances faites par le Vietnam

■ Le chef de file de la résistance du Cambodge, le prince Norodom Sihanouk, a rejeté comme «peu utiles» des propositions de solution vietnamiennes pour la crise cambodgienne que le secrétaire général de l'ONU, M. Javier Perez de Cuellar, lui avait transmises hier à Bangkok.

Dans une conférence de presse suivant un entretien avec M. Perez de Cuellar, de retour à Hanoi, le prince Sihanouk a déclaré que le Vietnam s'était prononcé pour des élections générales au Cambodge sous une supervision internationale mais sous celle des Nations unies.

Le prince Sihanouk, dont le gouvernement de résistance est reconnu comme seul représentant du Cambodge à l'ONU, a noté que Hanoi posait «une condition que personne ne pourrait remplir» en réclamant la «liquidation» des Khmers rouges pro-chinois, principale tendance de la résistance cambodgienne.

Le Vietnam a offert à la Chine d'engager des «négociations secrètes sur les relations bilatérales» pouvant inclure la question cambodgienne, a dit le prince Sihanouk qui vient de rencontrer, à Pékin, le chef du PC chinois M.

Hu Yaobang. La Chine, a-t-il dit, a répondu qu'elle voulait une proclamation de retrait immédiat des Vietnamiens du Cambodge avant toute conversation.

Le Vietnam, a poursuivi le prince Sihanouk, considère que «tout (dans la crise du Cambodge) est négociable sauf la liquidation des Khmers rouges», dont les 35 000 combattants sont armés par la Chine.

À ce sujet le prince Sihanouk a précisé: «Ni Perez de Cuellar, ni Sihanouk ne peuvent liquider les Khmers rouges (...) Les Khmers rouges m'ont clairement indiqué qu'ils ne se laisseraient pas liquider, et c'est la Chine qui me le fait savoir», a dit le prince.

Ce dernier a en effet révélé que M. Perez de Cuellar s'était vu demander, au cours de la visite qu'il a effectuée cette semaine à Hanoi, de proposer des négociations entre le prince Sihanouk, M. Son Sann et des dirigeants cambodgiens pro-vietnamiens, sans participation des Khmers rouges.

Le prince a présenté la proposition vietnamienne comme une tentative destinée à diviser sa coalition, à la priver du soutien de la Chine et à induire en erreur ses partisans à l'ONU.

(sources: Reuter, AFP)

# Pologne: le procès d'une société piégée

■ Dans la petite salle du tribunal de Torun, où se déroule depuis le 27 décembre le procès des ravisseurs-assassins du père Jerzy Popieluszko, la Pologne vit une sorte d'exorcisme collectif.

Mais l'expiation risque d'être incomplète. Les intérêts internes et externes qui s'affrontent sont difficilement conciliables. Les démons de la Pologne semblent promis à la longévité.

## JOONEED KHAN

Les faits: jeune aumônier du syndicat indépendant Solidarité dissous depuis la proclamation de l'état de siège en décembre 1981, le père Popieluszko disparaît le 19 octobre 1984. Il avait quitté Bygdoszcz en voiture après y avoir présidé un meeting en faveur des libertés.

L'affaire aurait pu être étouffée. Mais, coup de théâtre, le chauffeur du prêtre, Waldemar Chrostowski, apparaît, blessé, et raconte que le père Popieluszko a été enlevé par trois hommes, dont un vêtu en militaire, qui avaient intercepté sa voiture sur l'autoroute de Torun en prétextant un contrôle d'alcoolémie. Il dit avoir échappé en sautant de la voiture en marche. Le jeune prêtre, baillonné et ligoté, avait été placé dans le coffre arrière, précise-t-il.

L'État polonais, communiste et autoritaire, contesté par un peuple catholique et assoiffé de liberté, avait donc, enfin, décidé de recourir à la force pour réduire ses dissidents au silence? La Pologne socialiste avait-elle son propre escadron de la mort, à l'instar des dictatures de droite?

L'affaire n'étant plus «étouffable», le général Wojciech Jaruzelski, homme fort du régime, intervient: au risque de s'aliéner l'appareil d'État, il dénonce «cette provocation dirigée contre la Pologne socialiste», prend personnellement le contrôle de la police et fait arrêter les principaux suspects.

Il s'agit de quatre militaires, tous fonctionnaires au ministère de l'Intérieur, où ils s'occupaient des «Affaires religieuses», c'est à dire de la lutte contre «l'ennemi intérieur»: le capitaine Grzegorz Piotrowski, identifié comme le meneur du groupe, les lieutenants Leszek Pekala et Waldemar Chmielewski, présentés comme des «subalternes manipulés», et le colonel Adam Pietruszka, supérieur immédiat du trio.

Tragique rebondissement le 30 octobre: le corps ligoté et recroquevillé du père Popieluszko, encore revêtu de la soutane noire, est repêché de la Vistule, près de Torun. Aux accusations d'enlèvement s'ajoutent désormais celles de meurtre. Le père Popieluszko devient un martyr national.

Au procès ouvert le 27 décembre, le ministère public, disqualifiant le régime, maintient la thèse de «l'incident isolé» provoqué par «quatre brebis galeuses» et va même jusqu'à accuser le père Popieluszko d'avoir «provoqué sa propre mort» par «son militantisme anti-communiste». Il réclame la peine de mort contre Piotrowski et 25 ans de prison contre ses complices.

«Abandonnés» par le régime, les inculpés s'accusent mutuellement et impliquent un autre supérieur, le général Zenon Platek. Mais en bons fonctionnaires communistes, ils dénoncent aussi l'Église qui, disent-ils, «forme des cadres pour prendre le contrôle de l'État».

Le procès, qui pourrait connaître son terme dans une semaine, a fait pleurer accusés et membres du public. Il mobilise les 40 millions de Polonais à travers le pays. La raison? C'est un avocat de la famille Popieluszko qui l'a évoqué, pour la première fois mercredi, en résumant le grand désespoir du peuple polonais.

Sans nommer le «grand-frère» soviétique, il a affirmé, au milieu d'un silence religieux: «Aucun Polonais n'a intérêt à maintenir la Pologne dans la misère et la terreur. N'importe quel écolier sait à qui a toujours profité une Pologne faible». Le général Jaruzelski aurait du mal à le contredire.

# Me Rock reproche au coroner d'avoir entendu seulement les policiers dans l'affaire Trépanier

Me Daniel Rock, qui affirme que les policiers ont été négligents en gardant en cellule Patrick Trépanier, 29 ans, bien qu'il ait absorbé une importante quantité de cocaïne, a reproché au coroner, hier, son refus d'entendre des témoins autres que les policiers.

## ANDRÉ CÉDILOT

Me Rock a fait cette sortie après que le coroner Maurice Laniel eut rendu un verdict de non responsabilité criminelle, à l'issue de trois jours d'enquête concernant la mort de Trépanier, survenue le 4 novembre.

Le docteur André Lauzon, médecin pathologiste, a affirmé que le jeune prévenu était mort d'une surdose massive de

cocaïne, produite par l'éclatement de deux sachets qu'il avait avalés au moment de son arrestation. D'après lui, l'un des sacs est resté coincé dans le larynx, provoquant l'asphyxie.

Tout au long de l'enquête, les policiers ont soutenu à tour de rôle qu'ils ne pouvaient appréhender un tel dénouement, étant donné que Patrick Trépanier niait avoir absorbé de la drogue. Le prévenu semblait par ailleurs dans un état normal, car il marchait droit et s'exprimait sans difficulté.

Trépanier a été trouvé inanimé dans sa cellule, une vingtaine de minutes après son entrée au poste 33, angle Ontario et Saint-Dominique, à 22 h 10, le 18 octobre. Il rendait l'âme à l'hôpital Saint-Luc, le 4 novembre, après avoir

été maintenu en vie à l'aide de respirateur mécanique.

Après avoir entendu une dizaine de personnes, dont plusieurs policiers, au cours de l'instruction, le coroner Laniel a refusé la parole à au moins trois témoins, dont deux membres de la famille Trépanier et un individu qui était incarcéré au poste 33, le soir du drame. Les trois hommes avaient également été assignés par le procureur du ministère public.

« J'ai suffisamment d'éléments pour déterminer s'il y a responsabilité criminelle ou non. Et c'est là mon mandat », a expliqué le coroner, qui laisse maintenant à la Commission de police du Québec le soin de juger de la conduite des

policiers. « J'aurais certes des commentaires à faire à ce propos, mais le moment n'est pas opportun... », a-t-il dit, au moment de quitter la Cour.

Interrogé, Me Daniel Rock, qui représente la famille Trépanier, a pour sa part vivement critiqué l'attitude du coroner. « Je ne conteste pas son verdict, mais je suis insatisfait du déroulement de l'enquête. Le noeud du débat, ce sont les conclusions du pathologiste André Lauzon, lesquelles, par surcroît, reposent en grande partie sur les témoignages des policiers. À mon avis, il était essentiel qu'on entende la version des trois autres témoins... »

Il étudie la possibilité d'intenter des poursuites civiles contre les policiers.

## Les policiers de Laval peuvent aller devant un arbitre

La Fraternité des policiers de Laval peut maintenant faire appel à un arbitre si elle juge que la municipalité ne lui donne pas justice en ce qui a trait à la caisse de retraite de ses membres. Ainsi en a décidé hier la Cour suprême du Canada, qui a refusé à la Ville de porter en appel la décision de deux tribunaux inférieurs.

lement de leur convention collective de travail.

Depuis l'arrivée au pouvoir de l'administration Lefebvre, les policiers ont réalisé des gains au plan de leur caisse de retraite. Ils peuvent notamment prendre leur pension après avoir complété 25 ans de service et avoir atteint l'âge de 50 ans.

### PROBLÈME avec L'ALCOOL?

Si vous voulez être aidé, appelez tout de suite au: PAVILLON DU NOUVEAU POINT DE VUE 652-3981

Nos conseillers vous aideront à retrouver le bonheur dans une sobriété permanente. Nous sommes situés à Varennes au bord du fleuve à 20 km de Montréal.

## JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Sous le régime du maire Lucien Paquet, l'administration municipale avait décidé que le fonds de pension des policiers n'était pas arbitral. Le maire Claude Lefebvre avait maintenu la décision de son prédécesseur.

En 1982, la Fraternité décidait de s'adresser à la Cour supérieure. Dans son jugement, le juge Marcel Belleville donnait gain de cause au syndicat.

Sur recommandation de ses procureurs et de l'Union des municipalités du Québec, qui voyaient là un beau cas de jurisprudence, l'administration Lefebvre décidait de porter l'affaire devant la Cour d'appel. Le plus haut tribunal du Québec a maintenant la décision du juge Belleville.

L'automne dernier, les procureurs de Laval se sont présentés devant la Cour suprême du Canada pour demander la permission d'en appeler de la décision des deux tribunaux inférieurs.

Les juges du plus haut tribunal au pays ont pris la cause en délibéré et, hier matin, ils annonçaient qu'ils refusaient la permission à la deuxième ville du Québec d'interjeter appel.

Pour le maire Claude Lefebvre, cette décision n'aura pas de conséquence avant 1986, les policiers lavallois ayant accepté, en décembre, l'entente de principe intervenue entre leurs dirigeants syndicaux et la Ville pour le renouvel-

## Couple arrêté dans un motel

Les policiers de la Sûreté du Québec ont effectué, tôt hier matin, l'arrestation d'un jeune couple qui se terrait dans un motel de Château-guay. Vers 4 heures, le couple s'est présenté au motel Rustik, au 67, boulevard Saint-Jean-Baptiste, à Château-guay, pour louer une unité. Quelques minutes plus tard, la Sûreté du Québec, après avoir fait évacuer toutes les chambres, communiquait par téléphone avec l'homme et la femme, soupçonnés d'avoir cambriolé une bijouterie.

Après de longs entretiens avec la police, le couple s'est rendu finalement sans qu'aucun coup de feu ne soit tiré.

**GBS** BEARING SERVICE  
1325, rue Notre-Dame Ouest  
3755, rue Hoché/36  
6875, rue Jarry Est  
1916, boul. des Laurentides  
805, boul. Ste-Foy (Long)  
120, boul. Ste-Croix (St-Laurent) *ouvert le samedi* 937-7423

**SEALMASTER**  
120, boul. Ste-Croix (St-Laurent) *ouvert le samedi* 937-7423

**Simpson**  
**ERRATA:**  
Veuillez prendre note des corrections suivantes pour l'encart publicitaire Simpson. « Simpson s'attaque aux prix »  
Page 2 — articles 2A et 2B, tablos « Goldcrest ». Veuillez attacher 4 à 6 semaines pour la livraison.  
Page 5 — article 5C — Salle à diner style contemporain. Le copier aurait du se lire comme suit: comprend 1 table, 1 fauteuil et 2 chaises et non tel qu'indiqué.  
Page 8 — article BC1 - Table de nuit. Non tel que représenté.  
Page 15 — Tissus « Hosedaku » pour tentures. Le copier aurait du se lire comme suit: Tissus « Gaminasana » de « Hosedaku » pour tentures et non tel qu'indiqué.  
Simpson regrette tout inconvenient causé par ces erreurs.

Université de Montréal  
Faculté des arts et sciences  
**RELATIONS INDUSTRIELLES**  
40e ANNIVERSAIRE  
L'école de relations industrielles de l'Université de Montréal a le plaisir d'inviter tous ses anciens étudiants et professeurs à fêter ensemble le QUARANTIÈME ANNIVERSAIRE DE SA FONDATION.  
À cette occasion, une réunion et un cocktail auront lieu le jeudi 7 février 1985 à la salle K-500 de l'édifice central de l'Université de Montréal, à compter de 16 h 00.  
Nous vous attendons pour ces retrouvailles, s.v.p. communiquez-nous votre réponse le plus tôt possible, en demandant:  
Marie-Michèle Girard au 343-7319, 733-4379

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes Canadian Radio-television and Telecommunications Commission  
**AVIS D'AUDIENGE PUBLIQUE**  
CRTC — Avis d'audience publique 1985-2.  
**RADIODIFFUSION À CARACTÈRE ETHNIQUE**  
PROJET DE POLITIQUE DE RADIODIFFUSION À CARACTÈRE ETHNIQUE POUR LE CANADA.  
Le C.R.T.C. tiendra une audience publique en trois phases aux dates et endroits suivants:  
Phase 1: — commençant le 12 mars 1985 à 9 h 30 au Shearaton Landmark, 1400, rue Robson Vancouver.  
Phase 2: — commençant le 19 mars 1985 à 9 h 30 au Centre de conférences, Phase 4, 140, promenade du Portage, Hull.  
Phase 3: — commençant le 26 mars 1985 à 9 h 30 au Toronto Metro Convention Centre, 255 ouest, rue Front, Toronto.  
On se rappelle que le 1er octobre 1984 (Avis CRTC 1984-237), le Conseil invitait le public à lui faire part de ses observations sur les divers aspects relatifs à l'élaboration d'une politique cohérente en matière de radiodiffusion à caractère ethnique. Sans vouloir limiter pour autant la portée des observations du public, le Conseil mentionnait entre autres les questions suivantes: — la définition d'une émission à caractère ethnique; — la définition des stations de radio et de télévision à caractère ethnique; — les changements proposés aux règlements actuels sur la radiodiffusion M.A. et M.F.; — le commerce d'émissions à caractère ethnique; — le rôle de la télévision par câble; et — les services auxiliaires. Le Conseil rappelle que la date limite de soumission des observations est le 28 février 1985.  
Les personnes intéressées à comparaître lors de l'une ou l'autre session pour y présenter leurs commentaires, devraient clairement indiquer non seulement leur intention de comparaître mais également OÙ elles comptent le faire.  
**Canada**

**A. Gold & Sons**  
Depuis 1899

**CHOISISSEZ MAINTENANT POUR LE PRINTemps**

**NOTRE NOUVELLE COLLECTION** de tissus pour complets et tailleurs sur mesure, créés par les fabricants les plus réputés du monde entier, vient tout juste d'arriver.

**PLUS DE 1,000 TISSUS** Motifs exclusifs, tissages et coloris dernier cri; qui sont dès maintenant disponibles dans chacun de nos sept magasins; vous n'aurez que l'embarras du choix.

**VENEZ MAINTENANT** Et faites votre choix parmi notre collection la plus complète. C'est aussi le meilleur moment pour épargner.

**SOLDE DE COMPLETS ET TAILLEURS TAILLÉS À LA MAIN FAITS SUR MESURE** Pour hommes et femmes

ORDINAIRE \$475 ÉPARGNEZ \$57 2 POUR \$770 ÉPARGNEZ \$180 (Supplément pour grandes tailles)

• GILET ord. \$95 \$87  
• VESTON SPORT ord. \$350 \$293  
• PANTALON ou JUPE ord. \$145 \$116

« Nous ne signons que des vêtements qui vous vont à la perfection »

960, STE-CATHERINE O. • PROMENADES ST-BRUNO • LE CARREFOUR LAVAL  
FAIRVIEW, PTE-CLAIRE • 388, STE-CATHERINE O. • LES GALERIES D'ANJOU  
• CENTRE ROCKLAND

**A. Gold & Sons**  
DEPUIS 1899

American Express, Visa, Mastercard, Diners, Carte Blanche et la carte A. Gold & Sons

**UNE INVITATION SPÉCIALE AUX ENSEIGNANTS**  
**UNE PREMIÈRE À MONTRÉAL: UN ATELIER À la presse**

À l'occasion de la Semaine nationale du journal en éducation, du 18 au 22 février 1985, LA PRESSE offre aux enseignants des ateliers sur l'utilisation du journal en classe de français.

**AU PROGRAMME:** Un atelier pratique sur l'utilisation du journal en classe de français  
Un buffet froid — causerie  
60 exemplaires de LA PRESSE livrés à votre école  
Remise de matériel pédagogique pertinent

**QUAND:** Le mardi 19 février 1985, de 17h30 à 20h30 pour les enseignants du primaire  
Le jeudi 21 février 1985, de 17h30 à 20h30 pour les enseignants du secondaire

**OÙ:** À LA PRESSE

**FRAIS D'INSCRIPTION:** 12\$. Date limite pour l'inscription: Le 8 février 1985. Inscrivez-vous le plus rapidement possible, les places sont limitées.

**POUR RENSEIGNEMENTS:** Téléphonnez au 285-6890

Retournez le formulaire d'inscription, accompagné de votre paiement (à l'ordre de LA PRESSE LTÉE) au:  
**Service éducatif LA PRESSE 7, rue Saint-Jacques, 2e étage MONTRÉAL (Québec) H2V 1K9**

NOM:..... PRÉNOM:.....  
NOM DE L'ÉCOLE:.....  
NOM DE LA COMMISSION SCOLAIRE:.....  
ORDRE D'ENSEIGNEMENT:.....  
ADRESSE PERSONNELLE:.....  
TÉLÉPHONE (maison):..... (école):.....

**la presse moi je m'en sers!**

**RADIO CITÉ**  
FM 107.3  
vous propose

**Le Paradis Beauté/Santé**

*"Le Bonaventure Spa de Fort Lauderdale, le paradis de la beauté et de la santé"*  
Linda Evans

**5 super prix**  
Un séjour d'une semaine pour 2 personnes à l'Hôtel Bonaventure Spa de Fort Lauderdale.

Venez goûter au luxe d'un paradis de la beauté et de la santé au Bonaventure Spa de Fort Lauderdale. Une semaine détente où tennis, golf, massages, bains turcs, traitements au sel de mer, soins esthétiques, etc... vous sont offerts. Allez vous refaire une beauté et revenez dans une forme qui rendra votre entourage jaloux!

**la presse**

**AIR CANADA**

**BONAVENTURE**  
HOTEL & SPA  
A Radisson Resort

**Règlements:**  
— Les prix seront attribués dans l'émission de Martine Rouzier entre 12 h et 16 h, la semaine du 4 au 8 février. Les gagnants devront rappeler avant 16 h.  
— Le prix comprend: le billet d'avion aller-retour, la chambre d'hôtel, l'accès au tennis, au golf et au spa et deux repas gratuits.  
— Le voyage aura lieu du 15 au 22 avril 1985.  
— La valeur des prix offerts est de \$13,000.  
— Le texte des règlements est disponible à RADIO CITÉ FM.

**"LE PARADIS BEAUTÉ/SANTÉ"**  
c/s RADIO CITÉ FM  
1184, Ste-Catherine ouest, Suite 500, Montréal, Qué. H3B 1K1  
NOM:.....  
ADRESSE:.....  
TEL.: Bur:..... Rô:.....  
Je suis abonné(e) à LA PRESSE   
ou j'achète LA PRESSE au kiosque

# SIMPSON

SAMEDI SEULEMENT

## RABAIS 25%

sur les prix ordinaires étiquetés!

Dressez votre liste d'achats et rendez-vous chez Simpson demain!

ARRÊTEZ

### RABAIS 25% POUR HOMMES

CHEMISES DE VILLE  
PIERRE CARDIN DE  
TONS UNIS POUR  
HOMMES  
Accessoires pour hommes, 251

CRAVATES LÉO  
CHEVALIER POUR  
HOMMES  
Accessoires pour hommes, 251

PANTALONS DE VILLE  
GOLDFARB EN  
POLY/LAINE POUR  
HOMMES  
Vêtements S.V.P. pour hommes, 644

VARIÉTÉ DE  
CHAPEAUX,  
FOULARDS ET  
CACHE-OREILLES  
POUR JEUNES GENS  
Variations, 278

COMPLETS 2 PCS  
TOUT LAINE HUNT  
CLUB POUR HOMMES  
Complets pour hommes, 260

### RABAIS 25% POUR VOTRE FOYER

FER À FRISER SANYO,  
MODÈLE A 201N  
Articles ménagers, 426

TÉLÉVISEUR  
NOIR/BLANC 12" DE  
L'LOYDS, MODÈLE  
L133  
Divertissement au foyer, 395

### RABAIS 25% POUR DAMES

SOULIERS  
NATURALIZER POUR  
DAMES  
Chaussures pour dames, 276

PULL FILET  
A ENCOLURES  
ARRONDIES  
POUR DAMES  
Vêtements sport S.V.P. pour dames, 617

ROBES DE NUIT  
CUDDLESKIN POUR  
DAMES  
Lingerie pour dames, 326

SOUTIENS-GORGE ET  
CULOTTES WARNERS  
Dessous féminins, 331

FOULARDS MONIQUE  
MARTIN POUR DAMES  
Accessoires mode, 224

SACS À MAIN DE  
SOIRÉE VENETO EN  
FILET  
Sacs à main, 225

PANTALONS ALIA  
POUR DAMES  
Vêtements sport pour dames, 304

BROSSE/FER À  
FRISER  
CHARLESCRAFT,  
MODÈLE B1PTC  
Articles de toilette, 217

ROBE TEE-SHIRT  
"MICKEY MOUSE"  
Variations pour dames, 302

### RABAIS 25% POUR GARÇONS

CHAUSSETTES  
MAC GREGOR  
POUR GARÇONS  
Accessoires pour garçons, 269

### RABAIS 25% POUR TOUS

VALISES TEMPO DE  
JORDACHE  
Valises, 436

BIJOUX TACOA  
SERTIS D'UNE PIERRE  
Bijoux, 227

ENSEMBLES  
PARAPLUIE ET  
FOULARD IGRA  
Accessoires mode S.V.P., 610

POISSON ET FRITES À  
UNE SÉLECTION DE  
RESTAURANTS DE  
TOUS LES MAGASINS  
SIMPSON  
Restaurants Simpson, 478

PANTOUFLES POUR  
HOMMES, DAMES ET  
ENFANTS  
Chaussures pour dames, hommes et  
enfants, 276/285/283

Recherchez cette affiche à travers les magasins  
Simpson pour d'autres spéciaux non annoncés.



EXTRA  
EXTRA  
EXTRA  
EXTRA  
EXTRA

## SOLDE GÉANT DE MODES

L'hiver est loin d'être terminé... venez donc profiter  
d'aubaines fantastiques sur une foule d'articles saisonniers  
pour toute la famille.

RECHERCHEZ LES AFFICHES  
SPÉCIALES  
À TRAVERS LES MAGASINS  
POUR DES  
ÉCONOMIES DE 30%, 40%, 50% et 60%.  
POUR ACHAT EN PERSONNE SEULEMENT

Simpson  
AUJOURD HUI